

**EN 14 ANS, RIEN
N'A ETE FAIT POUR
EMPECHER LA CRUE**Par les autorités municipales
de Paris.—Les spectateurs
sont gouailleurs**AUTRE VENISE**Plusieurs gares sont inon-
dées.—La banlieue res-
semble à un lac(Cable de la Presse Associée)
Paris, 2.—Paris et la banlieue constan-
tèrent ce matin au réveil que la
Seine se gonflait d'une façon alarmante.L'abondante chute de pluie de la
dernière quinzaine a apporté tant
d'eau à la rivière que ce matin la crue
était menaçante. Les employés du
Quai d'Orsay en arrivant au bureau ce
matin trouvèrent inondé le sous-sol de
l'édifice où sont déposées d'importantes
archives.Les pompiers furent immédiatement
appelés pour pomper l'eau et sauver
les précieux documents. On craignit
que la crue devint aussi grave qu'en
1910 alors que le personnel diploma-
tique du ministère des affaires étrangères
était obligé de se rendre au
poste en chaloupe.La banlieue à l'est et à l'ouest de
Paris est fort inondée. Elle prend
l'aspect d'une autre Venise. On se
sert de chaloupes à Anteuil pour sau-
ver les habitants des maisons entou-
rées d'eau. On va porter des vivres
en chaloupe à ceux qui ne veulent pas
abandonner leurs maisons.Les grands jardins situés le long
de la rivière ressemblent à un vaste
lac. Ici et là seulement quelques plan-
tes dressent leur tête. Les ingénieurs
militaires construisent des ponts pour
permettre à la population de circuler
dans les rues couvertes d'eau.La gare d'Orsay, terminus du che-
min de fer de Paris à Orléans, que l'on at-
teint par le métropolitain de la vieille gare
d'Austerlitz, a été fermée aujourd'hui.
L'eau s'étant infiltrée dans le
souterrain et ayant couvert les voies.
La gare des Invalides des chemins de
fer de l'Etat est fermée pour la même
raison. La gare St-Michel de la
Compagnie d'Orléans et plusieurs li-
gnes de tramway de la banlieue ont
été immobilisées, parce que les voies
ou les usines électriques sont inon-
dées.L'un des plus grands inconvénients
est le manque d'énergie électrique né-
cessitant la fermeture de fabriques
importantes et le congédiement des
ouvriers.Les autorités municipales gardent
leur optimisme, se basant sur l'opini-
on des hydrographes qui affirment
que la crue aura atteint son paroxysme
samedi sans avoir égalé le niveau
de 1910. Cet optimisme vient de la
confiance en la cessation prochaine
des pluies mais les pronostics sont
au contraire pour une continuation
des averse.On transporte des quantités de
sacs de sable et d'autres matériaux
pour boucher les crues le long
de la rivière. Les spectateurs regardent
travailler les ouvriers et font
des remarques qui ne manquent pas
d'à-propos. Ils reprochent notamment
aux autorités municipales de n'avoir
pas eu le temps en 14 ans d'exécuter
son projet pour prévenir une répétition
du débordement de 1910. L'un
des plans de la ville comportait la
création d'un canal à travers Paris
de la Marne à la Seine, par voie de
St-Denis et de la banlieue nord de
Paris afin de soulager la Seine du
trop-plein des eaux déchargées par la
Marne. Ce projet est encore sur le
métier. On a exécuté quelques tra-
vaux en particulier à Bercy, le grand
entrepôt de vins de la France, et près
d'Auteuil qui est toujours la première
à souffrir des inondations.**M. RANEY DIRIGERA
LES FERMIERES A LA
PROCHAINE SESSION**Il est choisi temporairement
comme chef à un caucus
progressiste**CONGRES EN JUIN**(Dépêche de la Presse Canadienne)
Toronto, 3.—On a annoncé officiel-
lement après un caucus des députés
agréés de la législature, aujourd'hui,
que l'honorable W. E. Raney avait été
choisi comme chef du parti à la lé-
gislation, pour la prochaine session.
Le choix d'un chef provincial per-
manent est laissé en suspens.M. Raney a demandé quelques
jours pour se décider mais le commu-
iqué publié à l'issue de la réunion
dit que l'on a confiance que M. Raney
acceptera.Le caucus a décidé de laisser la
question du chef officiel du parti pro-
gressiste au congrès général convo-
qué pour les 5 et 6 juin prochain.
L'hon. E. C. Drury aurait fait sa-
voir à l'assemblée qu'il était prêt à
accepter la direction du parti.A une conférence de 25 à 30 mem-
bres des Chambres provinciales et fé-
dérales, les députés progressistes in-
terviennent au mouvement progressiste
à huis clos cet après-midi. Il fut dé-
cidé que le parti progressiste devait
être reconnu comme l'opinion officielle
à la législature et que M. Raney
dirigerait le parti à la Chambre.**VIOLENTE ATTAQUE
DE JOHNSON CONTRE
LE PRES. COOLIDGE**Il lui reproche d'avoir vendu
des armes au Mexique con-
tre les révolutionnaires**L'INDEPENDANCE**Le tribunal de justice inter-
nationale ne peut rien
faire pour la paix(Dépêche de la Presse Associée)
Cleveland, Ohio, 3.—Le sénateur
Hiram Johnson, de la Californie, a
ouvert sa campagne ce soir pour la
nominatation présidentielle républicai-
ne par un violent discours dans le-
quel il a déployé toutes les res-
sources de son éloquence contre l'admi-
nistration républicaine actuelle.Il a reproché au gouvernement
Coolidge d'avoir vendu des armes au
gouvernement mexicain, attaqué sa
politique étrangère, préconisé l'in-
démnité aux anciens combattants,
mis la population en garde contre le
programme fiscal de M. Mellon, de-
mandé de l'aide aux fermiers au
moyen d'une réduction des taxes de
transport et du développement des
sociétés coopératives, attaqué acer-
bement la Société des Nations et le
tribunal de justice internationale.Le sénateur a rappelé que les Etats-
Unis étaient nés de la révolution.
Aujourd'hui, dit-il, notre pays fo-
mente la guerre au Mexique. Où sont
les lignes pour faire observer la paix?Le président Coolidge, dit-il, a dé-
claré dans son récent message que les
Etats-Unis se mélaient de leurs af-
faires mais en fait, ajoute M. John-
son, nous nous mêlons des affaires
du Mexique et de celles de l'Europe.Une politique étrangère qui dit
que la Société des Nations est un in-
cident clos puis qui tente ensuite de
nous faire entrer dans la société, dit
le sénateur, constitue une politique
étrangère qui a besoin d'être cachée
derrière un programme de réduction
des impôts.Il déclare que le programme de M.
Mellon n'est qu'une affaire de pro-
pagande et qu'en dernière analyse il
profitera beaucoup plus au riche
qu'au citoyen recevant des revenus
modestes.A propos du tribunal de justice in-
ternationale, le sénateur de la Califor-
nie déclare que les Etats-Unis ne peu-
vent entrer dans cette organisation,
créature de la Société des Nations,
sans se trouver finalement pris dans
la société elle-même.Ce n'est pas à un tribunal mondial
qu'on nous demande de participer,
mais à un tribunal de la Société des
Nations. C'est même une anomalie
que de l'appeler tribunal parce qu'il
ne peut rectifier un tort commis par
l'une des grandes puissances de l'Ea-
re, mais parce que la nation coupable
peut refuser de se soumettre à son
jugement et l'affaire reste là. Il ne
peut exercer une influence sur la
paix du monde que si les nations vou-
lent bien s'entendre. Il n'y a pour
nous qu'une raison d'entrer dans le
tribunal c'est que cette entrée nous
mènera dans le giron de la société.Notre pays n'a jamais été et ne
sera jamais isolé du reste du monde.
En affaires, en finances, socialement
et commercialement nous ne sommes
pas isolés de l'Europe. Il n'est qu'une
sorte d'isolement dans laquelle nous
royons et dans laquelle nous tenons
à rester. C'est l'éloignement des que-
relles, des controverses, de l'égoïsme,
de l'intrigue et des guerres de l'Ea-
re. Nous n'avons jamais pensé à
d'autre isolement et il ne s'en pro-
duira jamais d'autre.**Congrès des
conservateurs de
l'est d'Ontario**(Dépêche de la Presse Canadienne)
Ottawa, 3.—Vu la faible majorité
du gouvernement et la probabilité
d'une prochaine élection, on s'attend à
d'importantes déclarations concernant
la politique du parti conservateur au
congrès de l'Association des conserva-
teurs de l'est d'Ontario qui aura
lieu le 17 janvier, d'après une nou-
velle du "Citizen".L'hon. Arthur Meighen et le pre-
mier ministre Howard Ferguson d'On-
tario parleront au banquet qui aura
lieu dans la soirée.**ACCORD AU SUJET
DU SAINT-LAURENT**Rumour à Washington.—
Kellogg travaillera fort
à Londres**GEDDES OPPOSE**(Cable de la Presse Associée)
Washington, 3.—Le bruit court
qu'un accord entre le Canada et les
Etats-Unis au sujet de la canalisa-
tion du St-Laurent n'est pas loin.On affirme que la réponse du Ca-
nada à la seconde demande du séna-
teur d'Etat Hughes sera favorable et
qu'il est probable qu'elle donnera lieu
à la nomination d'une commission
chargée d'élaborer les détails de l'ac-
cord projeté. L'accord sera sujet à ra-
tification par le parlement canadien
et le Congrès.Une des raisons pour lesquelles les
artisans du projet espèrent en ven-
dre à une entente, c'est le prochain
départ de sir Auckland Geddes com-
mandant britannique. Sir
Auckland a été opposé au projet. Le
nouvel ambassadeur américain en
Grande-Bretagne, l'ex-sénateur Kel-
logg, de la Minnesota, doit travailler
fort pour le projet.**DRAME DONT PAS
UNE VERSION NE
TIENT DEBOUT**La police de Los Angeles est
à quia.—Greer en
prison**EDNA, FIANCEE OU NON**(Dépêche de la Presse Associée)
Los-Angeles, Cal., 4.—La police
est à quia par suite des divergences
dans la version donnée par les parti-
cipants du drame qui a failli coûter
la vie à Courtland S. Dines, le soir
du Jour de l'An.Dines, une balle au poulmon, et
souffrant de pneumonie bénigne, est
à l'hôpital. Son état est satisfaisant.
Mabel Normand, qui se trouvait avec
Edna Purviance dans l'appartement
de Dines lorsque son chauffeur, Ro-
bert A. Greer, fit feu sur l'ami
d'Edna Purviance, est au même hô-
pital que Dines, où elle se rétablit
d'une opération d'appendicite.Greer a été traduit aujourd'hui
sous une accusation d'assaut à main
armée avec intention de tuer. Son
enquête préliminaire a été fixée au
11 janvier.Il est en prison faute de pouvoir
fournir un cautionnement de \$11,000.
La police n'a été avertie de l'affaire
et un docteur mandaté que quelque
temps après que le coup de feu eut
été tiré, lorsque Greer se fut livré.Greer, Dines et les deux autres
femmes ne s'entendent pas sur leur
position au moment où Dines fut bles-
sé. Greer dit qu'il a fait feu sur Dines
lorsque celui-ci s'élança pour saisir
une bouteille. Dines nie avoir menacé
le chauffeur.Edna Purviance et la police déclen-
chent que Greer, jaloux de Mabel Nor-
mand, a tiré sur son prétendu rival.
Mabel et Greer le nient.Mabel Normand a d'abord déclaré
que Dines et Edna Purviance étaient
fiancées. Cette dernière l'avoua tacite-
ment puis opposa un démenti. Dines
déclara d'abord qu'il n'existait entre
eux qu'une étroite amitié.Le revolver qui a servi à l'attentat
appartient à M. Normand. Le chauf-
feur déclare qu'il l'a pris dans la
chambre de M. Normand au sud de
M. Edith Burns, compagne de M.
Normand. Mme Burns nie avoir vu
Greer prendre l'arme.**FILMS BANNIS**
Manchester, N.-H., 4.—M. Al-
phonse Couture, secrétaire-trésorier
de l'Association des propriétaires de
théâtres du New-Hampshire, annon-
ce que l'association interdira la pré-
sentation dans l'Etat de tous les films
où figure Mabel Normand.Columbus, Ohio, 4.—Le direc-
teur de l'éducation, M. Vernon M.
Rigell, déclare après réception d'une
pressante demande du procureur-
général, C. McCrabbe, que tous les
films où figure Mabel Normand
seront peut-être bannis de l'écran.**FUNERAILLES
DU COMMANDANT
DU "DIXMUDE"**L'évêque de Fréjus officiera.
— Fleurs jetées par des
aéroplanes**COMMISSION D'ENQUETE**Le réservoir trouvé est bien
celui du malheureux
dirigeable(Cable de la Presse Associée)
Toulon, France, 4.—Portant le
corps du lieutenant du Plessis de Gre-
nadan, commandant du malheureux
dirigeable "Dixmude", le croiseur
"Strasbourg" est entré dans la rade
de Toulon à midi.Les pavillons flottaient en berne
à bord des navires français. Le
croiseur fut salué par les navires de
guerre de la flotte de la Méditerranée.
Un grand nombre de citoyens de
Toulon, parmi lesquels l'amiral Du-
mesnil, commandant de l'escadre de
la Méditerranée, défilèrent près des
restes mortels, pendant que des avions
en passant laissaient tomber des fleurs.Le corps fut débarqué avant le cré-
puscule. Il restera exposé à l'arsenal
de la marine jusqu'à dix heures de
matin, heure des funérailles.
L'évêque de Fréjus officiera. L'in-
humation aura lieu dans le tombeau
de la famille dans le département de
l'Eure.La commission d'enquête entendra
sous peu le capitaine Joubert, at-
taché naval français à Rome, qui a rap-
porté les papiers trouvés sur le
corps de lieutenant de Grenadan.**SON RESERVOIR**Paris, 4.—Le ministère de la ma-
rine confirme aujourd'hui que le ré-
servoir à essence noyé par le feu
qui fut découvert il y a quelques
jours au large de Sciacca, Sicile, est
bien celui du malheureux dirigeable
français "Dixmude".Le réservoir qui était utilisé à bord
du zeppelin allemand "L.113" fut
mis à bord du "Dixmude" juste avant
son dernier départ. Plusieurs autres
réservoirs semblables furent placés
dans les compartiments 40 et 45 de
la nacelle principale où doit se cen-
trer le dirigeable.Des experts du ministère croien-
t pour que le réservoir sortit de
l'abri il faut que l'adversaire ait été
violamment coupé en deux.Cette théorie est appuyée par le
témoignage d'habitants de Sciacca,
qui ont vu deux boules de feu tom-
ber dans la mer, comme si deux bal-
lons s'abattaient en flammes.**SOUHAITS DE M. KING
A M. HUGHES**(Dépêche de la Presse Canadienne)
Ottawa, 2.—Le premier mi-
nistre King et le secrétaire
Hughes ont échangé les télé-
grammes suivants à l'occasion du
Nouvel An."Veuillez accepter mes meil-
leurs vœux pour la nouvelle an-
née et pour tout ce qu'elle peut
signifier de bon vouloir inter-
national dans les relations de
nos pays"."W. L. King".
Le secrétaire Hughes a répon-
du dans les termes suivants:
"J'apprécie cordialement vo-
tre message et vous prie d'ac-
cepter mes meilleurs vœux pour
la prochaine année. Elle ne
peut manquer de fournir l'oc-
casion pour nous serons heureux
de profiter pour alimenter l'in-
terchange entre les populations ca-
nadiennes et américaines".**AUX PORTEURS DE
CES TITRES DE LA
MACHINE AGRICOLE**Avertissement de l'hon. L.-G.
Belley après celui de
M. Taschereau**GARE AUX SPECULATEURS**La nouvelle Banque Natio-
nale de Québec sera consti-
tuée le 15 mars(Dépêche de la Presse Canadienne)
Québec, 3.—L'hon. L. C. Belley,
C.R., président du comité de protec-
tion des porteurs d'obligations de la
Machine Agricole Nationale, donne à
ces égarés les conseils suivants
à la suite de ceux du premier mi-
nistre Taschereau:"Aux porteurs d'obligations de la
Machine Agricole de Montmagny.
J'ai fait parvenir, hier, un mes-
sage aux membres de votre comité de
protection pour attirer votre atten-
tion sur les tentatives que l'on pour-
rait faire pour vous priver de votre
droit, ce que peuvent faire des spécula-
teurs, et pour leur demander de se
mettre en communication avec les
intéressés aussitôt que possible.La province de Québec avancera
à la Banque d'Hochelaga et à la Ban-
que Nationale la somme de \$15,000,
000 à la condition que votre argent
vous soit remis en entier, inté-
rêt et capital.Soyez prudents. Ne soyez pas
tentés d'accepter les offres de spécu-
lateurs. Gardez vos obligations et
vous serez payés à très bref délai
en entier."L. G. BELLEY,
Président du comité de protection."Le 1er février, les actionnaires de la
Banque Nationale recevront leur
dernier dividende trimestriel de 1-1/2
pour cent, au lieu de 6 pour cent
par année. Leur prochain dividende
sera réduit d'un pour cent. Les fonds
de pension des employés de l'une et
l'autre banque ne sera pas affecté
par le nouvel arrangement. On cher-
chera à garder un grand nombre
d'employés.On s'attend que le 15 de mars la
nouvelle Banque Nationale de Qué-
bec sera légalement constituée.Il paraît que les principales causes
des difficultés de la Banque Natio-
nale proviennent de la faillite de
plusieurs établissements auxquels la
banque avait fait d'importantes prêts
avant la déflation des prix.La faillite de la Machine Agricole
porta à la banque le coup le plus sé-
rieux. Pendant plusieurs années,
cette déconfiture affecta l'institu-
tion. L'hon. M. Amyot travailla pen-
dant plusieurs années à résoudre le
problème aujourd'hui heureusement
résolu. La banque elle-même ren-
dra en possession de quelque \$3-
000,000 d'obligations qu'elle porte au
nom de la compagnie de Montmagny.On se fiche
de l'empire en
AngleterreUn ouvrier anglais tory n'en
connaît rien.—Préoc-
cupé des comptes**LE CANADA**(Cable de la Presse Associée)
Londres, 4.—Une critique de l'at-
titude des Anglais à l'égard de l'em-
pire faite hier à la Chambre par
l'Institut économique de Londres.Le professeur J. L. Morrison com-
mença par rappeler sa nationalité
d'Écosse et que comme tel il était
agressif. Vous vous souvenez guerre de
l'empire en ce pays, dit-il. Tout ce
qui vous préoccupe c'est la note du
tailleur ou de l'épicier. Peu de ques-
tions intéressantes moins les Anglais
que celles de l'empire.Cris de "Non" et rires dans l'audi-
toire. Le professeur ajoute qu'il a
parlé à des ouvriers tory et qu'il a pu
constater qu'ils ne connaissent ab-
solumment rien de l'empire.Quelqu'un lui cria: "Vous insis-
tez pour être reconnue comme une
nation indépendante dans l'empire".
A quoi le professeur riposta: "Na-
tion indépendante dans l'empire et
par conséquent l'empire vous a don-
né en 1914 ce qu'aucun autre Etat
indépendant n'a jamais donné à une
nation dont l'indépendance n'est que
un nom".L'Angleterre, le Canada croit
en l'empire. Le professeur a plus ap-
pris ce que signifie l'empire de la
part même de séparatistes canadiens
qu'il ne l'a fait en 15 mois au mi-
lieu de citoyens anglais.**TEMPS POUR LES
PROVINCES D'AIDER
LE GOUV. FEDERAL**Répond M. King à la délégation
qui demande l'octroi
agricole**AUTRE TEMPS**(Dépêche de la Presse Canadienne)
Ottawa, 3.—A une délégation re-
présentant six provinces canadiennes
qui était venue demander la continua-
tion de l'octroi agricole, le premier
ministre King a répondu qu'un lourd
fardeau financier pesait actuellement
sur le Dominion, que la dette publique
était lourde et les paiements d'inté-
rêts élevés et qu'il était temps que
les provinces viennent au secours du
Dominion en prenant la responsabilité
de faire les travaux exécutés au
moyen de cet octroi.Le gouvernement fédéral, dit-il, a
un ministère d'agriculture qui coûte
cher mais dont bénéficie tout le pays.
Quant on faisait l'octroi, le total des
dépenses du Canada était d'un peu
plus seulement que la somme nécessai-
re pour payer l'intérêt annuel sur la
dette publique.L'octroi en question fut inauguré
en 1912. Il était de \$900,000.Il fut réparti entre les provinces
suivant le chiffre de leur population.
Il devait durer dix ans.Le premier ministre Greenfield, de
l'Alberta, représentait la Colombie
Anglaise sa propre province; l'hon.
C. L. Hamilton, la Saskatchewan; M.
W. B. Roadhouse, sous-ministre de
l'agriculture, Ontario; l'hon. D. W.
M. J. A. Grenier, Québec; le profes-
seur Barton, l'association des agro-
nomes dont il est président.La question sera discutée de nou-
veau à l'arrivée du premier ministre
Bracken, du Manitoba, demain.**LA BANQUE
NATIONALE
DE QUEBEC**Tel serait le nouveau nom
des banques Hochelaga
et Nationale**LES DIRECTEURS**M. J.-A. Vaillancourt serait
président; l'hon. G.-E.
Amyot, vice-président(Dépêche de la Presse Canadienne)
Québec, 2.—On apprend de source
digne de foi que la nouvelle banque
formée de la Banque Nationale et de
la Banque d'Hochelaga, s'appellera
"La Banque Nationale de Québec",
que son président sera M. J.-A. Vai-
llancourt et son vice-président, l'hon-
orable G.-E. Amyot. Il y aura quatre
directeurs de Québec et six de Mon-
tréal. Si le nombre des administrateurs
atteignait 12, Québec aurait cinq re-
présentants et Montréal sept. Le bu-
reau central de la banque sera situé
à Montréal.Un bureau central de l'est sera si-
tué ici et confié à M. Henry Desri-
vières.La fusion obligera de fermer trente-
deux succursales ou sous-agences de
l'une ou l'autre banque. On cherchera
à placer les 150 employés de la banque
Nationale qui seront ainsi congédiés.Les administrateurs de la Banque
Nationale calculent que les dépenses
d'administration seront réduites de
\$250,000.Les affaires marchent comme d'or-
dinaire aux différentes succursales
des deux banques aujourd'hui. In-
struction a été émise aux gérants de
la Banque d'Hochelaga d'informer les
clients du changement. Il n'y a eu
aucune course sur les succursales de
la Banque Nationale, grâce à l'infor-
mation que le gouvernement provin-
cial interviendrait.La nouvelle du rachat des obliga-
tions de la "Machine Agricole Natio-
nale" a été accueillie avec le plus
grand enthousiasme dans le comté de
Montmagny où résident des centaines
de porteurs d'obligations. Quelqu'un
a cherché il y a quelque temps à
acheter ces obligations, mais heureu-
sement que les employés de la Ban-
que Nationale sont intervenus pour
conseiller aux porteurs d'obligations
de ne pas vendre leurs obligations.Une autre banque devait entrer
dans la fusion, mais ses administra-
teurs, vu l'état florissant de ses af-
faires décidèrent de ne pas y partici-
per.Parmi les futurs administrateurs de
la Banque Nationale on mentionne
l'honorable Amyot, M. C.-E. Tasche-
reau, M. J.-H. Fortier, sir Georges
Garneau et M. J.-H. Fortier.On ne connaît cependant pas tout
le conseil d'administration avant quel-
ques semaines.**Assises criminelles
à Rimouski**(Dépêche de la Presse Canadienne)
Rimouski, 3.—La session des as-
sises criminelles qui s'ouvrira le 18
février prochain sera la plus im-
portante qui se sera tenue dans le
district. Trois individus, G. R. Mo-
ison et D. A. G. sont accusés d'avoir
tué le garde-chasse Joseph Blaquière
l'été dernier. Un riche marchand de
la vallée de la Matapédia, M. Bernier,
est accusé d'homicide involontaire. Il
aurait causé la mort d'un jeune hom-
me d'Amqui, dans une collision entre
son automobile et la voiture où se
trouvait le jeune homme.**NEUF HOMMES EMPORTES
PAR UNE LAME**(Dépêche de la Presse Associée)
Babylon, N.-Y., 3.—Une lame
géante a emporté à la mer neuf
hommes du canot automobile
"Sid", dans la grande baie du
Sud, ce soir. Le canot était allé
au secours de trois hommes mon-
tés dans un canot de course qui
s'était échoué par une tempête
sur l'îlot de Fire Island.**LA COTE DE LA
SEINE ETAIT HIER
SOIR DE 7 METRES**Soit de quatre pieds de moins
qu'en 1910.—On annon-
ce du froid**DANGER DISPARU**Quatre mille maisons inon-
dées le long de la Marne.
— Gondoles omnibus(Cable de la Presse Associée)
Paris, 4.—La crue des eaux de la
Seine a été beaucoup plus lente au-
jourd'hui qu'hier, mais la cote attein-
te durant la soirée suffisait à couvrir
de considérables superficies.Plusieurs centaines de
bourgs considérables à l'ouest de la
ville, tels qu'Asnières, Colombes et
Argenteuil sont entourées d'eau. Les
autorités n'ont pu évacuer tous les
habitants et une espèce de gondoles
omnibus a été inventée pour transpor-
ter les femmes au marché et les hom-
mes d'affaires à leurs trains.Le nombre des personnes chassées
de leurs demeures durant la journée
a progressé. Plusieurs ont été trans-
portées hors d'Alfortville, où se trou-
vent la majorité des maisons inhabi-
tables ainsi que de villages le long de
la Marne, où plus de quatre mille
maisons sont entourées par l'eau à No-
gent, Champigny, Bry-sur-Marne et Le
Perreux.Les dégâts opérés par la crue dans
Paris se limitent encore au district
d'Auteuil, où plusieurs rues et des ca-
vités sont inondées, et aux environs de
la Chambre des députés et des Invali-
des, où la Seine est assez haute main-
tenant pour pénétrer à travers un sol
poreux et dans les caves.On appréhende les résultats de cet-
te infiltration de l'eau. On rappelle
que l'eau s'infiltra dans le sol sous le
boulevard Haussmann après le dé-
bordement de 1910 et qu'elle produi-
sit des effondrements en différents
endroits. Rien ne garantit contre ce
danger parce que la Seine est mainte-
nant plus élevée que le niveau des
égouts le long de la rivière.On a commencé à secourir les vic-
times du cataclysme dans les districts
où la population est composée d'ou-
vriers comme à Alfortville, Champigny
et autres villages de la banlieue de
l'est. Plusieurs milliers d'ouvriers
sont maintenant sans ouvrage dans ce
district parce que les usines sont fer-
mées à cause de l'eau qui approche des
bâtiments.La cote de la Seine au-dessus de la
normale ce soir est environ de sept
pieds soit quatre pieds de moins
qu'en 1910. On s'attend que l'eau
montera encore un pied ou plus.

nt écrire au Dr Peter Fahrney
Sons Co., 2501 Washington
ld., Chicago, Ill.
luré exempt de droits au Canada.

Certaines institutions auraient même profité du mouvement en France.

On est porté à croire, cependant,

point de saturation en fait d'emprunts de reconstruction et qu'il conviendra mieux d'augmenter les impôts indi-

rects afin de trouver au moins une partie des 25.000.000.000 de francs requis pour cette période durant les trois prochaines années.

partie de cette somme au moyen de nouvelles taxes au lieu d'impôts cela remédierait à la situation et ramènerait la confiance.

Le but de l'offensive contre le franc, suivant ce fonctionnaire, est de forcer

"Résultat vainement espéré, fit-il, Quelles que soient les mesures auxquelles la France soit obligée de recourir afin d'achever la reconstruction de ses territoires, elle n'imitera jamais l'Allemagne. La France est un pays riche, en pleine prospérité. Elle n'a pas besoin de sortir de ses difficultés financières actuelles. La chose urgente à faire maintenant, c'est d'empêcher la population du pays et les nations étrangères de spéculer sur ces difficultés."

bancaires que la France n'aura pas besoin d'acheter de monnaie étrangère pendant quelque temps et que ceux qui spéculeront sur la baisse du franc dans l'intervalle n'en retireront aucun profit. On rappelle qu'une banque française qui jouait sur la dépression du franc il y a quelques mois devint insolvable et perdit 20,000,000 de francs.

de courtier et M. Roger, président de la Chambre de commerce, prenant part à l'entretien avec M. de Lasteyrie. Il apprend qu'on a arrêté un programme défini avec les différents expédients suggérés. M. de Lasteyrie fera rapport des résultats à M. Poincaré aussitôt que ce dernier sera arrivé de la Meuse.

Le parlement qui se réunira mardi aura probablement à amender la loi contre la spéculation ou à augmenter les impôts indirects.

PREMIER MINISTRE

**LE PREMIER MINISTRE
QUI COMMANDE AUX
ANARCHISTES**

Les protestations de l'opposition en Hongrie sont écoutées

EMPRUNT A CONTRACTER

(Câble de la Presse Associée)
Budapest, 4. — Le grand nombre d'attentats enregistrés depuis quel- que temps semble devoir constituer un sérieux obstacle aux négociations entamées par la Hongrie pour con- tracter un emprunt. L'opposition par- lementaire qui avait promis son appui à l'emprunt à attaquer le premier mi-

Un manifeste publié par des personnalités de l'opposition dit que le gouvernement sera tenu responsable de ces attentats s'il continue à se contenter d'opérer l'arrestation de personnes directement impliquées dans ces crimes au lieu de mettre à découvert les sociétés secrètes et les hauts personnages qui décrètent ces

Au manifeste, le comte Bethlen a répondu qu'il n'y aurait plus d'atten-

**LA REPONSE DE
M. POINCARE AU
GOUV. ALLEMAND**

**Elle est soumise à M. Jaspar,
ministre belge des Affai-
res étrangères**

(Câble de la Presse Associée)

de M. Poincaré au mémoire allemand du 24 décembre a été envoyé aujourd'hui à Bruxelles pour étude par M. Jaspar, ministre des affaires étrangères de la Belgique.

Le mémoire allemand esquissait les questions administratives et économiques touchant les territoires occupés que le gouvernement allemand désire discuter avec les Alliés.

L'EVACUATION DE LA RUHR
Paris, 3 — Une dépêche de Dussel-

ment que l'état-major de l'armée d'occupation quittera Dusseldorf durant la première quinzaine de janvier pour Mayence. Le général Degoutte aura quand même ses bureaux à Dusseldorf. Les différents services publics actuellement établis à Dusseldorf seront groupés et y resteront.

M. Raney refuse la direction progressiste

(Dépêche de la Presse Canadienne)
Toronto, 5. — "J'ai averti M. Manning Doherty, qui a convoqué le parti

la direction du parti progressiste, bien que j'apprécie hautement l'honneur qui m'a été conféré", a déclaré l'honorable W.-E. Raney, ancien procureur général.

BEVUE DE M. FERGUSON ?

publie que le premier ministre Ferguson a commis un impair en reconstituant le parti libéral comme l'opposait officiellement la législature au détriment du groupe agraire, qui compte 20 membres tandis que le groupe libéral n'en compte que 13.

Le Canada

L'HON. L.-P. BRODEUR

C'est une lourde perte pour notre nationalité et pour le pays tout entier que la disparition de l'honorable L.-P. Brodeur, qui a joué un rôle si considérable dans notre vie publique.

Il y a quelque chose de tragique dans cette mort.

Et ceux qui ont bien connu le défunt savent qu'il y a des années déjà, la mort était venue frapper à sa porte. En 1911, quand il quitta le ministère, sa santé était fortement ébranlée : et il avait dû aller refaire ses forces dans le sud.

Mais sa robuste constitution et les réserves de résistance amassées par une vie frugale, quoique pleine de labeur, lui avait permis de résister à cette crise.

Depuis cette date, sa santé était une source de perpétuelle inquiétude pour sa famille.

Cela ne l'empêcha pas d'ailleurs de fournir dix années de travaux suivis et consciencieux à la Cour Suprême dont il fut jusqu'à tout récemment l'un des juges les plus avertis et les plus respectés.

Quand il quitta la Cour Suprême pour cause de santé et accepta la tâche honorifique, mais moins lourde, de lieutenant-gouverneur, on crut que ce repos relatif lui permettrait de prolonger une existence, précieuse non seulement pour sa famille qu'il adorait mais aussi pour toute sa race dont il était resté l'un des hommes les plus marquants.

Mais dès son arrivée à Québec, ses plus intimes amis ne se faisaient plus d'illusion : sa santé chancelait déjà. La suppression des fêtes officielles de Spencerwood sonna comme un glas, un lugubre avertissement.

Et malgré tout, on espérait encore...

On se rappelait d'autres circonstances où il avait surmonté les menaces incessantes de la mort.

La fin vint brusquement : il avait épuisé toutes ses ressources de vie dans le travail et l'énergie.

Et il fallut se rendre à l'évidence que l'être humain ne peut perpétuellement résister à la lutte tenace et grandissante de la maladie.

L'hon. M. Brodeur laissera le souvenir d'une vie remarquable, toute faite de labeur et de probité.

Tout jeune avocat, nous a-t-on raconté, il se fit remarquer par son esprit de travail et le courage obstiné avec lequel il défendait ses convictions.

Il fut un libéral d'avant 1896, à l'heure où il fallait une ferveur particulière pour s'engager aux luttes ingrates d'un parti qui persistait à ne pas triompher.

Il prit une part active, par sa plume et sa parole, à la victoire de 1896 ; et il devint rapidement l'un des jeunes libéraux les plus en vue de son district.

Député, il se fit remarquer toujours par la droiture et la ténacité qu'il mettait au service d'un noble talent et par la solidité de ses discours.

Ayant confiance et dans les dons de son esprit et dans l'inaltérable loyauté de son cœur, sir Wilfrid Laurier l'appela à son ministère.

Il fut d'abord, modestement, ministre du Revenu de l'Intérieur, département qui a été depuis fusionné avec les douanes. Mais, dès son avènement, il pratiqua dans ce département des réformes importantes et fit de courageuses révisions des taux de l'accise.

Plus tard, en 1906, il passa au ministère de la marine et devint le chef du parti fédéral dans le district de Montréal. Il eut à présenter et à défendre le bill de la marine canadienne de 1910 et essuya, plus que tout autre, le feu des attaques nationalistes.

C'est un projet qui lui était resté cher : et que de fois, depuis, ne l'avons-nous entendu reprendre dans l'intimité la discussion de ce thème, regrettant que les événements n'aient pas permis le développement plus complet d'un service naval auquel il avait lui-même donné un de ses fils.

M. Meighen en réclame orgueilleusement la paternité : personne ne songe à la lui contester !

Sorti de la politique, l'hon. juge Brodeur reprit avec cette belle conscience d'étude qui le caractérisait ses travaux législatifs. Non seulement il exerçait à la Cour Supérieure une influence prépondérante, mais encore il alimentait, par une science renouvelée du contact fréquent des meilleurs auteurs, les travaux de tous ceux qui le consultaient.

Il est des hommes qui, hors de la vie active immédiate, continuent d'être le motif d'activité de ceux qui les approchent et suscitent le labeur des autres.

Que de fois n'avons-nous, dans son cabinet d'étude, bénéficié, de ses vues et recueilli ses sages conseils dans les matières purement législatives et dans lesquelles il pouvait exercer son jugement sans s'immiscer dans la mêlée politique.

A ce point de vue, sa perte est plus grande encore qu'on ne peut l'imaginer.

Aux heures de difficultés, il était un de ceux que l'on consultait le plus volontiers : car l'on savait qu'il avait, des choses, une vue saine, solide, exempte de préjugés, inspirée par une intelligence aussi vive que scrupuleusement probe.

C'est à ces qualités de probité et de travail que l'on songe tout d'abord quand on revoyait la carrière du disparu. Son honnêteté était proverbiale : il la poussait jusqu'à la plus touchante délicatesse ; et il a rempli les années de la plus

extrême responsabilité sans qu'elle ait été même effleurée.

Il avait aussi l'énergie tenace des constructeurs. Nous lui devons des travaux solides de législation et de jurisprudence : et les Débats de la Chambre conservent de lui des discours remarquables par leur documentation.

Mais c'est surtout l'exemple de sa vie qui demeure et vers lequel on se tourne le plus volontiers : il était dans l'acceptation la plus large et la plus élevée du mot, le "vir probus" des Romains.

Il avait aussi des qualités de cœur précieuses : son intimité fera défaut à ceux à qui il avait fait le privilège de la connaître.

Son salon était largement ouvert : il en faisait les honneurs avec une incomparable dignité. Et l'on ne songe pas sans peine au lieutenant-gouverneur idéal qu'il eût été.

A ses côtés, ceux qui le pleurent aujourd'hui — sa digne épouse et les membres si distingués de sa famille — eussent conservé en leur donnant un éclat nouveau les plus belles traditions de Spencerwood.

Mais il faut s'incliner devant la mort.

Il est doux, toutefois, au sein même de l'affliction, d'apporter à si noble mémoire le tribut qui lui est dû.

Nous le faisons avec un douloureux sentiment de regret et de profonde affection.

A sa famille si profondément éprouvée, nous offrons nos plus vives condoléances.

Gernand Rinfres

M. Meighen et la conscription

M. Meighen est venu parler de conscription dans la province de Québec. Et ses partisans ne peuvent plus nous reprocher d'aborder la question, puisque c'est leur chef lui-même qui nous y invite.

M. Meighen prétend que la conscription était une mesure impopulaire, mais qu'elle était nécessaire au moment où elle fut imposée.

Voyons un peu cette prétention !

La conscription était si peu nécessaire quand on l'imposa, à la fin de 1917 et au commencement de 1918, que la très grande majorité des conscrits ne se rendit pas plus loin qu'en Angleterre et un bon nombre ne quittèrent même pas le Canada.

Elle était si peu nécessaire que ni l'Australie, ni l'Afrique du Sud — les deux autres grands dominions — ne l'adoptèrent. En Australie, soumise au referendum populaire, elle fut battue ; et en Afrique du Sud, où deux races s'avoisaient comme chez nous, le gouvernement bien avisé ne la proposa même pas.

Au point de vue militaire, la conscription fut inutile : au point de vue économique, elle fut ruineuse.

M. Meighen ajoute qu'il n'y a pas que dans la province de Québec qu'elle était impopulaire.

Etrange aveu quand on songe que toutes les autres provinces votèrent presque à l'unanimité pour cette loi. D'où il ressort : ou que M. Meighen par sa loi électorale avait véritablement défranchisé les adversaires de la mesure dans les autres provinces ; ou que cette mesure "impopulaire" fut présentée de telle façon que les provinces anglaises crurent devoir la voter.

Il y a du vrai dans les deux alternatives. M. Meighen ne parle plus de sa loi électorale qui, surtout dans l'ouest, assura la victoire du gouvernement. Mais principalement dans Ontario, on présente la conscription comme une loi "contre Québec". Tous les documents de la campagne de 1917 sont là pour le prouver : et M. Cockshutt, ex-député conservateur de Brantford, à un jour déclaré en pleine chambre que si les toréadors avaient été défaits dans Ontario, en 1919, par le parti agraire, c'est qu'en 1917 on avait fallacieusement promis aux fils des cultivateurs ontariens l'exemption du service militaire.

Voilà l'histoire de la conscription, inutile, dispendieuse, exécutée dans le seul dominion du Canada et dirigée électoralement contre Québec.

M. Meighen en réclame orgueilleusement la paternité : personne ne songe à la lui contester !

Déjà

Les événements vont vite. Déjà on a pris l'habitude machinale d'écrire 1924 à la fin de la date du jour.

Et l'année qui vient de finir n'est plus qu'un souvenir, très pâle, dans le passé : on s'en souviendra, une dernière fois, en réglant le compte des étreintes.

Le mandat échevinal

Il peut être opportun de discuter si, à l'avenir les échevins doivent être élus pour quatre ans au lieu de deux.

Mais, bien entendu, cela ne peut avoir un effet rétroactif ni s'appliquer au Conseil de ville actuel.

D'ailleurs

Le "Globe" écrit : "Québec, dit-on, a pris ses libations du Jour de l'An comme un gentilhomme. Ontario s'est abstenue, comme une dame qu'elle est".

Il y avait d'ailleurs ce soir-là bien des dames et des gentilshommes venus d'Ontario pour fêter... avec Québec.

La démission de sir Lomer Gouin

Nous avons le regret d'annoncer à nos lecteurs la démission de sir Lomer Gouin comme ministre de la Justice.

Comme il le dit lui-même dans sa lettre au premier ministre, ce sont des raisons de santé qui le forcent à quitter le ministère fédéral où son prestige et ses vastes connaissances lui avaient assigné une position des plus importantes.

Voilà déjà quelques années que sir Lomer veut prendre un repos qu'il se croit justifiable de goûter, après une si féconde carrière au service de son pays, carrière durant laquelle il n'a ménagé ni sa santé ni ses instants pour assurer le bien-être de ses concitoyens.

Il a quitté la direction des affaires de Québec avec la décision bien arrêtée de ne plus faire de politique. Mais quand est venu l'appel au peuple, en 1921, une pression très forte a été faite sur lui pour qu'il se jette encore une fois dans la mêlée.

Nous n'ignorons pas que son grand prestige, son influence, non seulement dans la province de Québec, mais dans le pays tout entier, furent de précieux facteurs de victoire pour le parti libéral.

Tout semblait bien aller jusqu'à ce que de fâcheuses nouvelles nous aient annoncé d'Europe une maladie assez grave de sir Lomer et cela nous faisait pressentir en quelque sorte la démission du ministre de la Justice qui confirme ces dépêches d'ailleurs.

C'est avec regret que l'on verra sortir du ministère cet homme qui a tant fait pour sa province et son pays, dont le passé remarquable ajoutait considérablement à la force du gouvernement fédéral actuel.

Il nous fait plaisir, toutefois, de constater que s'il abandonne les affaires trop accablantes du ministère de la Justice, sir Lomer retient son siège à la Chambre comme représentant de Laurier-Outremont.

Le prestige de sir Lomer à la Chambre ne sera aucunement diminué et quand il se lèvera pour étudier une question, émettre une opinion sur telle ou telle loi, l'on peut être assuré qu'il sera encore écouté avec l'attention la plus soutenue. Sur le parquet de la Chambre, il pourra continuer de donner des conseils, de faire bénéficier le gouvernement et la députation de sa grande expérience d'homme d'Etat, d'administrateur de précieuse valeur.

Et en présentant, au nom des libéraux, nos regrets à sir Lomer à l'occasion de sa démission comme ministre, en lui souhaitant que sa santé se rétablisse et qu'il jouisse encore d'une longue vie, nous l'assurons que tous les Canadiens conservent cette consolation qu'il occupera son siège aux Communes et pour cela, ils le remercient profondément.

Une nouvelle preuve

Nous avons parlé, hier, du grand nombre de morts dues à la boisson frelatée qui est vendue aux Etats-Unis depuis que ce pays a adopté le malheureux système de la prohibition.

A l'occasion du Nouvel An et des célébrations auxquelles cette fête donne lieu, le chef Merrick, chargé de faire observer la loi, avait émis l'avertissement suivant :

"Le nombre stupéfiant de morts et de maladies graves dues aux boissons, au temps des fêtes, devrait être un avertissement suffisant pour les gens intelligents d'avoir à s'abstenir de tout breuvage alcoolique. Que l'esprit des fêtes ne l'emporte pas sur votre bon jugement. Les recherches minutieuses des chimistes attachés au service prohibitionniste prouvent sans le moindre doute qu'au moins 90 pour cent des liqueurs vendues à New-York empoisonnent."

"C'est ma dernière occasion d'avertir la population de cette ville au nom du bon sens d'avoir à s'abstenir de toute consommation de boissons à l'occasion du Nouvel-An."

Voilà un avertissement qui prouve, au-delà de tout doute également, que la prohibition ne fait qu'encourager le commerce illégitime de boissons empoisonneuses. On y trouve le secret de tant de décès enregistrés aux Etats-Unis.

Devant de tels faits, ne vaut-il pas mieux avoir une loi de contrôle qui, tout en respectant la liberté individuelle, protège le citoyen contre les abus, les boissons frelatées, et encourage la tempérance ?

Il n'y a pas eu de cataclysme au Japon

Quiconque, en Amérique, proférerait une pareille phrase serait considéré ou comme un fou ou comme un homme sans cœur. Et c'est celle pourtant que vient d'écrire un Japonais, M. Adachi Kinrossuke, dans un article du "New York World". "Le cataclysme japonais — dit-il — n'est pas un cataclysme du tout. C'est un prix qu'a payé le Japon et, en échange, il a obtenu deux choses : tout d'abord, une entente nouvelle et profondément amicale avec les puissances voisines, notamment les Etats-Unis, qui d'ici vingt-cinq ans, ne pourront plus, sans ridicule, accuser le Japon de préparer la guerre contre eux ; deuxièmement, une nouvelle capitale et un nouveau port qui vont surgir des cités détruites. Si l'on est raisonnable et qu'on réfléchisse à la chose, il paraîtra évident qu'il ne fallait pas moins que cette terrible destruction pour provoquer, en un douloureux enfantement, la naissance d'une ville merveilleuse".

Mieux vaut notre système

Les nombreuses victimes de l'alcool frelaté prouvent que la contrebande continue d'offrir les plus graves dangers : et nos voisins, sous le régime prohibitionniste, en sont plus affligés que jamais.

Si l'on veut équilibrer le budget fédéral...

Un confrère du soir a profité du Nouvel An pour donner des conseils au gouvernement fédéral, et il lui intime de voir à diminuer la dette nationale et à alléger le fardeau des taxes.

C'est à la vérité un beau programme ; et s'il suffisait de l'énoncer pour en toucher la réalité, nous serions des gens bien heureux.

Les dépenses totales du gouvernement peuvent se diviser en trois groupes essentiels : dépenses d'administration, intérêt sur la dette, déficit des chemins de fer.

Le gouvernement ne peut directement agir que sur les premières ; et en réalité il les a réduites de 1921 à 1923, en deux ans de régime, d'une centaine de millions.

Mais il lui faut payer annuellement l'intérêt sur la dette, le legs du gouvernement précédent ; et rencontrer le déficit ferroviaire, qui lui vient de même source. Les tentatives de réduire ce dernier déficit par une consolidation de nos voies ferrées sont encore à l'état d'expérience : en attendant il faut payer.

Quant à la dette elle-même, il est vrai qu'elle continue d'augmenter, mais dans une proportion bien moindre que sous le régime précédent.

Nous payons à même le surplus réalisé sur les opérations courantes tout le déficit ferroviaire et la majeure partie de l'intérêt sur la dette de guerre ; l'an dernier, l'addition à la dette n'a été que d'une trentaine de millions ; elle avait été de deux cents millions dans la dernière année Meighen.

C'est tout de même un progrès dont on doit nous tenir compte.

Autre considération : Le gouvernement King réduit les dépenses administratives à ses propres risques électoraux. Il a perdu Halifax faute d'avoir accompli les travaux demandés dans le port ; et l'exiguïté du patronage a aussi contribué à la défaite de Kent.

Le confrère ne tient pas suffisamment compte du désintéressement du gouvernement. Mais il lui demande sérieusement de diminuer les taxes.

Il ne veut pas qu'on ajoute à la dette, mais il veut diminuer le revenu...

Il faut tout de même être raisonnable !

Le succès de la nouvelle loi des faillites

Au cours de la dernière session, le gouvernement fédéral a présenté une loi au sujet des faillites par laquelle on tentait de faire disparaître les abus qui se commettaient et les plaintes qui s'élevaient de partout.

Nous pouvons dire qu'il a réussi pleinement et que les amendements apportés à la loi des faillites ont donné à tous les intéressés pleine et entière satisfaction.

Grâce à la transformation de la loi, le gouvernement a réduit les faillites dans la proportion de cinquante pour cent, ce qui est un excellent résultat.

Le tableau suivant démontrera dans quelle mesure il a réussi à améliorer la situation :

	Octobre 1922 - 1923	Novembre 1922 - 1923
Nouv-Ecosse	10 16 18 12	
Nouv-Brunswick	12 4 2 5	
I. Prince-Edouard	0 2 5 2	
Québec	149 71 167 82	
Ontario	100 62 130 67	
Manitoba	31 14 15 16	
Saskatchewan	25 5 29 13	
Alberta	26 23 29 23	
Col.-Anglaise	11 1 15 10	
Total	364 198 410 230	

Ces statistiques, venant de source absolument officielle, indiquent bien clairement jusqu'à quel point le gouvernement a obtenu du succès avec les amendements qu'il a apportés à la loi des faillites.

Les résultats indiqués plus haut seront de nature à satisfaire complètement tous ceux qui se sont plaints du trop grand nombre de faillites particulièrement les hommes d'affaires qui en souffraient le plus.

Il convient de féliciter le gouvernement pour la façon dont il a su remédier à une situation qui devenait dangereuse, au point où, aujourd'hui, tout le monde est amplement satisfait de notre position.

Il faut espérer qu'avec une telle diminution du nombre des faillites, particulièrement dans Ontario et Québec, l'on verra le cours des affaires redevenir plus normal.

En attendant...

S'il est urgent de faciliter les communications avec la rive sud, il faut bien peser les conséquences de tout projet qu'on met de l'avant, et ne pas perdre de vue les intérêts primordiaux du port de Montréal.

Une amélioration immédiate des facilités d'accès du port Victoria permettrait de mûrir davantage un projet définitif, de pont ou de tunnel pour l'avenir.

Un appel

Un effet inattendu de la dépréciation du mark en Allemagne a été de multiplier les appels aux plus hautes cours judiciaires du pays.

L'autre jour, un particulier ayant perdu une cause dans le cas d'un vol léger porta sa plainte en un tribunal supérieur, parce que l'objet volé représentait une valeur de 500 millions de marks.

DANS L'EXTREME ORIENT

De M. Albert de Pouvoirville dans le "Monde-Nouvel" :

L'état intérieur de la Chine est tellement ténébreux que ceux qui connaissent tant soit peu une partie quelconque de cet immense empire hésitent à donner là-dessus leur opinion. Et on peut être certain que les écrivains et les politiciens qui vaticinent aujourd'hui, avec la plus surprenante assurance, sur l'avenir de la race jaune et de son domaine, ne connaissent guère, de la Chine, que le voyage de M. Bazin, et en fait de Chinois, que ceux "de la Mère-Moreau".

Il peut être intéressant, au milieu de tout ce fatras, de retenir l'avis de la colonie chinoise en France. Nous ne sommes pas forcés d'ajouter une foi entière à ses déclarations ; elles sont inévitablement partiales. Tout de même, nous ne pouvons pas refuser, aux Chinois de Paris, de Lyon et de la province, une certaine connaissance de leur pays natal, et le droit de le défendre et de pronostiquer ses destins futurs.

La colonie chinoise de France a pris pour porte-parole, M. Scie-Ton-Fa est l'un de ses doyens. M. Scie-Ton-Fa est le premier-né de la famille Scie, qui est fort connue dans le centre chinois ; il a été préfet sous le régime impérial, ce qui ne l'a pas empêché de se nourrir des principes politiques des régimes démocratiques, et d'être l'un des premiers avocats, sinon de la révolution, du moins de l'évolution chinoise : c'est, pour ainsi dire, sous sa dictée, que j'écris ses espoirs sur l'avenir de son pays, et ses craintes d'une intervention intéressée des Etats-Unis.

La situation de la Chine est actuellement très difficile nous ne voulons aucunement le dissimuler ; mais de là à vouloir en faire un "pays de bandits", une "Chine pourrisante", un "chaos de provinces rebelles", une "terre sainte de la piraterie", un "foyer de révolutions", pour ne citer que les termes les plus courants employés vis-à-vis de nous, il y a loin, très loin, heureusement pour nous tous ! Il est bon, lorsqu'on parle de la Chine de mettre d'abord les choses au point et ensuite à l'échelle. Il ne faut pas oublier que la Chine est aussi vaste qu'une Europe entière, et peuplée de 400 millions d'habitants. Lorsqu'un événement se passe dans l'extrême Sud, Canton, par exemple, Pékin se trouve bien loin de là. De même que des incidents semblables se produisant à Cadix, dans le sud de l'Europe, auraient une répercussion bien minime pour les gens de Stockholm, il ne s'ensuivrait pas pour cela que l'Europe soit à feu et à sang, et qu'il y ait lieu d'occuper militairement la France et la Hollande !

Nous avons déjà eu l'occasion de dire à la presse comment notre situation actuelle découlait naturellement de notre Révolution. Comment la "Jeune-Chine" se trouve aux prises avec des difficultés soulevées par ce qu'on veut bien appeler la "Vieille-Chine". Ce sont là des dénominations employées par les étrangers, car en réalité il n'y ni Jeune-Chine ni Vieille-Chine ; pour nous, il n'y a qu'une seule et unique Chine ; le désir du peuple est unanime et aucun séparatisme ne peut se faire jour chez nous. Il y a la Chine républicaine et démocratique, la Chine du progrès, qui doit se défendre contre la réaction soudeuse par le dehors rétrograde et précisément toute intervention armée dans le moment actuel ne peut être que dirigée contre la Chine républicaine, contre tout un peuple chinois, pour défendre cette réaction et maintenir ainsi notre pays dans les anciens errements, c'est-à-dire dans une sorte de servitude internationale plus ou moins masquée, qu'on l'appelle comme on voudra ! Disons-le une fois pour toutes, le peuple chinois n'acceptera jamais ça ! jamais !

Il n'y a pas de banditisme généralisé en Chine ; il y a, dans une race de près de 400 millions d'individus, quelques milliers de soldats impayés qui courent les routes, comme des malfaiteurs de droit commun. Mais de là à présenter le pays tout entier comme en proie à l'anarchie, vous ne pouvez pas défendre cette réaction et maintenir ainsi notre pays dans les anciens errements, c'est-à-dire dans une sorte de servitude internationale plus ou moins masquée, qu'on l'appelle comme on voudra ! Disons-le une fois pour toutes, le peuple chinois n'acceptera jamais ça ! jamais !

Loin de nous l'idée d'approuver ces attaques ; bien au contraire, puisqu'elles sont d'ordre politique, elles n'en sont pour nous que plus odieuses ; il faut que les auteurs, grands ou petits, les grands surtout, soient punis exemplairement et les étrangers victimes indemnisées. Mais tous ces incidents, qu'il faut remettre au point et à l'échelle, comme nous le disions plus haut, ne sont nullement une cause de désespoir. Que vous l'appellez : démonstration ou intervention.

Aucun effondrement ne menace la Chine. Elle est en pleine évolution, et les progrès réalisés depuis ces vingt-cinq dernières années ont été relativement assez rapides pour un corps formidable de 400 millions d'âmes, si on écoute les écrivains, les récits pittoresques de certaines gens, intéressés à nuire à notre cause par suite de leurs attaques personnelles, de leur egoïsme ou de leur intérêt malsain, la Chine est le pire des pays ! Mais précisément cela n'est pas. Nous évoluons à coup sûr, sans trop de heurts. Nous avons un contingent permanent de plus de 20,000 étudiants à l'étranger, tant en Europe qu'en Amérique et au Japon. Près de 3,000 sont en France, où les œuvres d'éducation scolaire et universitaire franco-chinoises sont subventionnées par les gouvernements français et chinois. Chaque année, des milliers de ces jeunes compatriotes retournent en Chine grossir le nombre de l'élite qui dirige ou dirigera les destinées de notre patrie. Ces jeunes gens (hommes et femmes), après avoir passé environ une dizaine d'années à l'étranger, reviennent ses admirateurs et introduisent les sciences nouvelles chez nous. Leur influence est incontestable et, peu à peu, instruisant à leur tour notre peuple, ils l'éclaircissent de leurs connaissances en lui faisant comprendre toute l'utilité et la nécessité des progrès modernes pour notre propre bonheur et celui universel.

De le répéter : il m'est impossible de préciser parce que je connais ur peu la Chine, d'adhérer sans réserve à cette protestation ; mais il est d'autant plus nécessaire de la mentionner qu'elle émane d'hommes loyaux et que, malgré cela, elle risque fort de ne pas avoir beaucoup d'écho chez nous.

Je le répète : il m'est impossible de préciser parce que je connais ur peu la Chine, d'adhérer sans réserve à cette protestation ; mais il est d'autant plus nécessaire de la mentionner qu'elle émane d'hommes loyaux et que, malgré cela, elle risque fort de ne pas avoir beaucoup d'écho chez nous.

De le répéter : il m'est impossible de préciser parce que je connais ur peu la Chine, d'adhérer sans réserve à cette protestation ; mais il est d'autant plus nécessaire de la mentionner qu'elle émane d'hommes loyaux et que, malgré cela, elle risque fort de ne pas avoir beaucoup d'écho chez nous.

De le répéter : il m'est impossible de préciser parce que je connais ur peu la Chine, d'adhérer sans réserve à cette protestation ; mais il est d'autant plus nécessaire de la mentionner qu'elle émane d'hommes loyaux et que, malgré cela, elle risque fort de ne pas avoir beaucoup d'écho chez nous.

De le répéter : il m'est impossible de préciser parce que je connais ur peu la Chine, d'adhérer sans réserve à cette protestation ; mais il est d'autant plus nécessaire de la mentionner qu'elle émane d'hommes loyaux et que, malgré cela, elle risque fort de ne pas avoir beaucoup d'écho chez nous.

De le répéter : il m'est impossible de préciser parce que je connais ur peu la Chine, d'adhérer sans réserve à cette protestation ; mais il est d'autant plus nécessaire de la mentionner qu'elle émane d'hommes loyaux et que, malgré cela, elle risque fort de ne pas avoir beaucoup d'écho chez nous.

De le répéter : il m'est impossible de préciser parce que je connais ur peu la Chine, d'adhérer sans réserve à cette protestation ; mais il est d'autant plus nécessaire de la mentionner qu'elle émane d'hommes loyaux et que, malgré cela, elle risque fort de ne pas avoir beaucoup d'écho chez nous.

De le répéter : il m'est impossible de préciser parce que je connais ur peu la Chine, d'adhérer sans réserve à cette protestation ; mais il est d'autant plus nécessaire de la mentionner qu'elle émane d'hommes loyaux et que, malgré cela, elle risque fort de ne pas avoir beaucoup d'écho chez nous.

De le répéter : il m'est impossible de préciser parce que je connais ur peu la Chine, d'adhérer sans réserve à cette protestation ; mais il est d'autant plus nécessaire de la mentionner qu'elle émane d'hommes loyaux et que, malgré cela, elle risque fort de ne pas avoir beaucoup d'écho chez nous.

De le répéter : il m'est impossible de préciser parce que je connais ur peu la Chine, d'adhérer sans réserve à cette protestation ; mais il est d'autant plus nécessaire de la mentionner qu'elle émane d'hommes loyaux et que, malgré cela, elle risque fort de ne pas avoir beaucoup d'écho chez nous.

PAGE FEMININE

EPIPHANIE

Donc, Balthazar, Melchior et Gaspar, les Rois Mages Chargés de neufs d'argent, de vermeil et d'émaux Et suivis d'un très long cortège de chameaux, S'avancent, tels qu'ils sont dans les vieilles images.

De l'Orient lointain, ils portent leurs hommages Aux pieds du Fils de Dieu né pour guérir les maux Que souffrent ici-bas l'homme et les animaux; Un page noir soutient leurs robes à ramages.

Sur le seuil de l'étable où veille saint Joseph, Ils ôtent humblement la couronne du chef Pour saluer l'Enfant qui rit et les admire.

C'est ainsi qu'autrefois sous Auguste Caesar, Sont venus, présentant l'or, l'encens et la myrrhe Les Rois Mages Gaspar, Melchior et Balthazar.

JOSE-MARIA DE HEREDIA

CHRONIQUE FEMININE

Idéal

(Pour le "Canada")

Le mot "idéal" n'a pas la même signification pour tous; chacun le définit suivant son propre critère, et il réunit d'autant plus de perfection que l'esprit qui le conçoit est plus élevé, qu'il puise, dans une source plus limpide, ses éléments constitutifs. En réalité, il y a tant d'idéals que d'êtres pensants, car la nature n'en fournit aucun modèle. Pourrait-on, en recherchant les caractères communs à toutes les formes les plus belles de voir, de penser et d'agir, composer le type achevé de la perfection physique, morale, artistique ou intellectuelle? De siècle en siècle, ce type a changé; aujourd'hui, il varie d'une saison à l'autre, comme la mode, et souvent au cours d'une même saison. Le beau absolu, le beau aussi ne tombe pas sous le sens individuel; vouloir le généraliser est l'intérêt, grand levier, universel moteur des actes individuels ou collectifs. L'intérêt prime toutes les considérations de justice, de charité, d'amitié, et pareil au serpent qui s'enroule autour d'un cadavre, l'homme se laisse emporter par la passion, le mot "jouir". Tout le monde veut jouir par toutes les possibilités que chaque être tient de sa nature ou acquiert par son effort. Jouir, c'est savourer toutes les minutes heureuses, les multiplier, faire provision de joie, ce qui est légitime et ne doit être combattu par la raison que si cette joie devient excessive, effrénée, si elle nous dissipe, produisant en nous une sorte de rarefaction par laquelle nous nous répandons au dehors comme une eau qui bout; toutes nos forces intérieures sont alors mises en mouvement; c'est un cratère qui s'épanche en tumulte désordonné.

Pour réaliser cet idéal indésirable, on proclame sa volonté de vivre sa vie — ainsi fait une bonne partie de l'humanité actuelle. Les autres — les âmes généreuses et désintéressées — choisissent de souffrir la vie en l'accommodant à celle des êtres qui vivent autour de leur âme. Comptons ceux que l'on raille en les appelant les gens de bien, les braves gens. Ils ont placé leur idéal dans le devoir et le dévouement; ils se "donnent" au bien social dont les modalités sont nombreuses et diverses. Ils vont, sercins et tranquilles, égrenant le chapelet des jours en semant à profusion des sourires, des gestes bienfaisants, des paroles qui consolent, qui édifient, qui encouragent, qui égaient; ce sont des semeurs et des semeuses de réconfort et d'idéal, et il y a tant de mendiants!...

On peut, à mon sens, assimiler l'idéal à la lumière pure tombant d'un ciel que ne voile aucun nuage et dont notre esprit reçoit l'impression comme à travers un prisme de cristal. Un seul rayon arrive à notre œil charmé, une seule radieuse couleur. Tel esprit voit ainsi son idéal pare d'une nuance; tel le voit d'une autre nuance que toutes deux se trouvent également plaisantes. Mais pas un, même parmi les plus grands génies, n'a jamais reflété la lumière pleine et parfaite; pas un ne s'est vanté de léguer au monde la totale beauté spirituelle; pas un n'a exhalé son dernier souffle en disant:

— J'ai réalisé mon idéal; j'ai exprimé ce que voyait mon œil intérieur.

C'est que l'idéal n'est autre que le divin, c'est-à-dire l'infini...

Au moins ne perdons pas une occasion de jeter autour de nous les éléments clairs, les idées saines, les aperçus bienfaisants que nous fournissent nos réflexions quotidiennes et nos rapports avec nos semblables et avec les choses d'environnement. Rassemblons tous les traits de beauté de vertébrés chez les meilleurs chez ceux qui sont montés jusqu'à un point d'où ils voient se dérouler un peu plus de l'immensité. Profondément avec joie: enrichissons-nous

en puisant dans le trésor commun de l'humanité, et surtout, soyons indulgents pour nous-mêmes et pour les autres: croyons volontiers que la même sincérité anime les autres chemins de l'idéal en marche vers le but magnifique.

S. C.

Causerie Médicale

Le régime végétal

(Pour le "Canada")

Il est bien entendu que le régime alimentaire doit toujours être mixte. En parlant du régime végétal, nous voulons signifier le régime à prédominance végétale. C'est-à-dire comprenant, outre les légumes, céréales et fruits, les œufs, le lait et ses dérivés: c'est en somme, le régime maigre, moins le poisson. Ce régime se nomme aussi végétarien du latin "vegetare", qui veut dire: "vivre selon la loi de la nature". Normalement, il entretient fort bien la musculature et la chaleur animale et semble même favoriser le travail cérébral mieux que ne le fait la viande. C'est le menu convenable pour ceux qui font peu d'exercice et veulent éviter l'arthritisme et les congestions. D'autre part, la prépondérance actuelle exagérée du régime carné nous rend compte de la fréquence croissante des affections gastriques et de la faible résistance de nos contemporains en face de la neurasthénie. Cette maladie est, à coup sûr, entretenue par l'auto-intoxication d'origine animale; depuis plus de vingt ans, l'engorgement dyspeptique nerveux s'abstient de viande au repas du soir. Il y gagne un sommeil d'enfant et une sensation matinale d'énergie inusitée.

Assurément, l'intensification théorique et le fâcheux esprit de système obscurcissent le fatidique "la-barum" de toute hygiène, "in medio stat virtus". L'exclusivisme en matière de régime a produit souvent, remède pire que le mal, des désordres vitaux plus graves que ceux que l'on veut combattre. Et d'ailleurs, les fluctuations et tâtonnements sont de règle, en matière de dyspepsie: nous devons toujours compter avec les personnalités tyranniques de Monseigneur Gaster. Toutefois, l'excellence du végétarisme éclate chez les dyspeptiques avec prédominance urique, chez les héréditaires et gouteux héréditaires en proie à l'eczéma et aux furoncles. D'autre part, il importe de rappeler que l'usage habituel, trop copieux, de la viande conduit le dyspeptique au cancer. Sir James Paget, relevant, dans les grandes villes, la statistique de la mortalité cancéreuse et celle de la consommation carnée — surtout pour le jambon — a démontré le parfait parallélisme des deux graphiques obtenus.

Le régime végétal est précieux chez les dyspeptiques "anachlorhydriques", qui, pêchant par défaut d'acidité gastrique, digèrent difficilement les viandes et fabriquent des ferments viscéraux intenses, reconnaissables à la grande fétidité des selles. Par la diète légumiste, mieux que par tout autre moyen d'antisepsie directe, on obtient rapidement des microbes fécaux, qui deviennent très peu toxiques, et une sensible amélioration des phénomènes, parfois si graves, de la dyspepsie putride. Voyez ces selles molles, abondantes et pâteuses, aussi peu odorantes que celles des herbivores: elles résultent de la diète végétale. Cette diète est, coutumière de supprimer, dans les irritations des voies biliaires, les phénomènes spasmodiques douloureux dus aux toxines. En réduisant au minimum les sources d'empoisonnement alimentaires, le régime lacto-végétarien devient donc le régime de choix, toutes les fois que la digestion duodénale semble compromise, ainsi que dans les cancers intestinaux, l'entérite tuberculeuse, etc. S'il convient si bien aux migraineux, c'est qu'il tarit la source des fermentations putrides, causes primaires de la migraine. S'il fortifie les névropathes, c'est par son rapport considérable de phosphates solubles, rejaillissant sur l'énergie nerveuse. Py-

thagore l'affirmait déjà, il y a vingt-quatre siècles: "Les végétaux font le corps sain et l'âme robuste". Saint-Jérôme déclarait, plus tard, que la viande hébète et déséquilibre le système nerveux. La science contemporaine a prouvé, de son côté, que les sels contenus dans les végétaux accroissent la solubilité et par conséquent l'élimination des urates, tout en fournissant à la cellule nerveuse son support minéral phosphaté.

Docteur E.

LA MODE

Blouses et blousons

(Pour le "Canada")

On a beau avoir le costume trois-pièces ingénieusement combiné pour former, selon l'heure ou le besoin, un manteau chic, une robe élégante, ou un ensemble séduisant, il est toujours utile d'avoir aussi, dans sa garde-robe, quelques jolies blouses.

Faciles à porter et taillées d'un tissu modeste ou riche, elles composent, avec une jupe tailleur ou habillée, un costume très pratique pour la maison ou sous le manteau tiède.

En apparence, la forme n'en a pas change, seuls les détails en constituent la nouveauté: fourrures, broderies de laine, de soie ou d'or. Dois-je ajouter l'encolure en pointe ou ronde, si vous êtes fatiguée de celle dite "bateau", et c'est à peu près tout ce que je révèle parmi les di-

gue aujourd'hui. Penchée sur votre tapisserie, vous ressemblerez à l'aïeule vénérable, aux boucles rigides, qui vous sourit doucement, du haut de son cadre doré... Ne voilà-t-il pas de quoi occuper vos soirées? Soirées longues et creuses qu'il faut remplir de menus ouvrages n'empêchant nullement la causerie agréable, l'échange des idées instructives et aimables. De la même façon il vous sera loisible de confectionner les parures de lingerie fine, dont on a toujours besoin.

La mode est aujourd'hui d'un eclectisme bien commode, il autorise les femmes à s'habiller selon leur taille plus ou moins développée. Les draperies et les volants en forme ne sont admis, pour le moment, que lorsqu'ils ne changent rien à la silhouette; ils la laissent affinée et allongée autant qu'il est dans le pouvoir d'une femme de s'habiller sans s'épaissir et se raccourcir. Les personnes qui craignent d'être grossies par leurs robes ou leurs manteaux, choisiront de préférence des tissus peu épais et très souples qui adhéreront au corps sans le serrer en lui laissant sa forme naturelle. Il faut surtout que ces personnes ne suppriment pas le corset, que celui-ci soit bas, enveloppe les hanches et le corps jusqu'au-dessus de 10 ou 12 centimètres, qu'il maintienne les organes sans les serrer. Ce corset sera complété d'un soutien-gorge sé-

rieux, enveloppant la poitrine, volaille, demande une complète cuisson.

Sauté de veau à la Portugaise. — On prend deux livres d'épaule de veau que l'on coupe en gros dés et que l'on fait revenir vivement dans une cocotte avec moitié beurre et moitié huile très chaude. Lorsqu'ils sont bien rissolés, on y ajoute 100 gr. d'oignons hachés que l'on laisse revenir légèrement; puis on mouille avec un peu de vin blanc et de sauce tomate un peu claire. On assaisonne avec sel, poivre et bouquet garni; puis on couvre hermétiquement la casserole dont on laisse cuire le contenu à très faible ébullition pendant une petite heure.

Longe de veau à la broche. — Faites-vous donner par votre boucher un morceau de longe de veau; fai-

te-le cuire à la broche, pendant une heure et demie, la côte que l'on arrose tous les quarts d'heure avec le jus de la cuisson. Pendant que cette cuisson s'opère, faire réduire aux deux tiers un demi-décilitre de vin de Madère dans lequel on a mis une petite cuillerée à bouche de truffe hachée, une noisette de glace de viande et une cuillerée à bouche de sauce demi-glace. Y ajouter le jus de la cuisson, faire réduire à consistance crémeuse et verser autour de la côte.

MELANIE.

SOUVENIRS HISTORIQUES

Le Jour des Rois chez le Grand Roi

Lenine et ses acolytes auraient fait de tristes réflexions, hier, s'ils avaient pu constater l'entrain avec lequel le jour des Rois a été fêté dans ce Paris que le bolchevisme voudrait bien s'annexer. Peu de tables où l'on n'ait servi une galette, si modeste fût-elle.

Les boulangers n'en offrent plus... Pénible nécessité de la vie chère! Mais on ne leur en garde pas rancune. Cette galette qu'on tenait naguère de leur munificence, on la leur achète, voilà tout. Et galement, ils y introduisent, avant de l'expédier toute chaude, une minuscule poupée en porcelaine ou un petit sabot, la fève — d'illustre mémoire — n'étant plus de mode.

C'est qu'elle est, chez nous, une tradition, la galette des Rois, une des plus charmantes que nous ait léguées la monarchie.

Les plus belles fêtes données à la cour pour célébrer le jour des Rois furent assurément celles qui eurent lieu sous le règne de Louis XIV. Mme de Motteville a raconté quelques-unes de ces réunions. La Reine mère, Anne d'Autriche, faisait réserver, selon la coutume populaire, une part pour l'Enfant Jésus et la Vierge, part qu'on donnait aux pauvres. Le jeune Roi devenu majeur, les fêtes prirent de l'éclat. La coutume continua à être strictement observée, même à l'époque où la cour était soumise à l'étiquette la plus sévère. Le Grand d'Aussy a raconté, dans le *Mercure Galant*, le jour des Rois à Versailles le 6 janvier 1684.

La table avait, paraît-il, cinq tables: une pour les princes et les seigneurs et quatre pour les dames. La première de celles-ci était tenue par le Roi, la seconde par le Dauphin. On tira la fève à toutes les cinq. Le grand écuyer fut roi à la table des hommes; aux quatre tables des femmes, la reine fut une femme. Alors, le roi et la reine se choisirent des ministres chacun dans leur petit royaume et nommèrent des ambassadeurs ou ambassades pour aller féliciter les puissances voisines et leur proposer des alliances et des traités.

Louis XIV accompagna l'ambassadrice députée par la reine. Il prit la parole pour elle et, après un compliment gracieux au grand écuyer, il lui demanda sa protection, que celui-ci lui promit, en ajoutant que s'il n'avait pas une fortune faite, il méritait qu'on la lui fit. La députation se rendit ensuite aux autres tables et, successivement, les députés de celles-ci vinrent de même à Sa Majesté. Quelques-uns même, hommes et femmes, mirent dans leurs discours et dans leurs propositions d'alliance tant de finesse et d'esprit, des allusions si heureuses, des plaisanteries si adroites, que ce fut pour l'assemblée un véritable divertissement.

Le marquis de Dangeau fut chargé du soin de porter le toast aux reines du gâteau, qui étaient Mlle de Rambures pour la première table, Mlle de Gontaut pour la deuxième, et enfin Mlle de Nantes. Louis XIV prit, paraît-il, un tel plaisir à cette fête qu'il voulut la recommencer huit jours après. Cette fois, la fève du gâteau de sa table lui échut. Une Princesse, qui lui tenait par les liens du sang, lui fit alors demander sa protection en toute éventualité, et cela pour le reste de ses jours. "Je la lui promets, répondit le Roi, pourvu que les événements fâcheux qu'elle veut prévenir ne soient pas attirés par elle!" Le dîner prit fin, à la table des hommes, par l'introduction d'un personnage du carnaval qu'on promena par les salles en le saluant de refrains comiques.

Mais le dîner des Rois qui eut le plus d'éclat fut celui que Louis XIV offrit, à Versailles, le 6 janvier 1708, en l'honneur du Roi d'Angleterre, aux principales dames de la cour. Dans la pièce qui précédait la chambre du Roi, quatre tables de dix-huit couverts avaient été dressées. Cette salle, décorée avec un luxe inouï, était éclairée par des lustres et huit pyramides portant cent trente-deux grosses bougies chacune, posées sur une étoffe d'or.

Le service était fait par soixante-douze Suisses de Sa Majesté, qui portaient les plats, et divisés en quatre quadrilles de dix-huit portant chacun des rubans de couleurs correspondantes aux tables qu'ils avaient à servir; de plus, six officiers des gobelets et deux contrôleurs de la Maison du Roi pour poser les viandes étaient désignés par table.

A dix heures, le Roi entra dans la galerie des Glaces, où étaient réunis tous les invités et passa dans la salle du festin.

A la table de Louis XIV s'assirent le roi d'Angleterre la princesse d'Au-

gleterre, duchesse de Bourgogne, duchesse d'Orléans, duchesse de La Forté, duchesse de Brancas, duchesse de Roquelaure, duchesse de Lude, Mme Middleton, princesse de Montauban, princesse d'Epigny, princesse d'Harcourt, duchesse d'Aumont, qui fut la reine.

Les autres tables furent présidées par le duc d'Orléans, le duc de Bourgogne et le duc de Berry.

Le souper fut suivi d'un bal qu'ouvrit le roi d'Angleterre. Le bal fut, paraît-il, un éblouissement. Et cette célébration du jour des Rois resta dans la mémoire de ceux qui y prirent part comme une des fêtes les plus éclatantes dont Versailles eut été le théâtre.

Aucune parure ne manque au châteaudeau du Grand Roi. Le moindre anniversaire évoque un souvenir sous ces lambris illustres. C'est le musée de nos fastes. Le musée français par excellence, inaccessible à l'étranger. Et tel seulement d'outre-Rhin, qui rêvait d'y venir en maître, est réduit aujourd'hui à écrire ses mémoires. Façon nouvelle de recevoir de la "galette"! Mais ce n'est pas la même...

Ludovic PERT.

LA ROYAUTE DE LA FEVE

Force charmante et mystérieuse des vieux usages! Ils sont nombreux, les fermes républicains qui fêteront les rois ce soir, sans s'inquiéter d'où vient la coutume et si, réellement, comme on l'a dit, c'est au diocèse de Besançon qu'a été instituée la royauté de la fève.

Cette fête des rois était traditionnelle à la cour de France. Le roi conduisait à la messe la reine de la fève, et il offrait au célébrant trois boules de cire, avec de l'or, de l'argent et de l'encens, en souvenir des Mages.

Il y eut parfois des incidents. Le roi véritable ne cédait pas sa couronne sans combat: au roi éphémère. C'est pourquoi, en 1541, François Ier s'en alla attaquer avec des œufs, des pommes et des boules de neige, l'hôtel du comte de Saint-Pol, qui avait eu la fève. Mal lui en prit. Un des défenseurs de l'hôtel lui envoya à la tête une bûche enflammée. Le coup fut si rude qu'il s'évanouit, mais il ne vout pas que le maladroït fut puni. Voyez l'étrange coïncidence! L'homme à la bûche était Montgommery, le père de celui qui tua le fils de François Ier, dans un tournoi!

DES HISTOIRES...

M. Tristan Bernard en a conté de nombreuses et de charmantes dans sa conférence d'avant-hier.

En voici quelques-unes: — Un fiancé hésite à se marier. — Elle n'est pas jolie, dit-il, elle n'est point riche, elle est assez sott. — Mauvaises raisons, dit un ami. — Et puis, elle est vieille. — Dame! plus vous attendrez...

Autre histoire: — Un homme va se noyer. Passent deux pêcheurs. L'un sauve le naufragé, l'autre lui donne son manteau. — Que puis-je faire pour vous, demande à ce dernier le rescapé. Je donnerai le double à celui qui m'a sauvé.

— Soit, dit le pèlerin sans sourcilier: crevez-moi un œil.

Celle-ci encore:

Un Anglais promène un Américain dans Londres. Devant chaque monument célèbre, oeuvre des siècles, l'Américain s'étonne qu'il ait fallu aussi longtemps pour le construire.

— Peuh! répète-t-il. En Amérique, nous aurions bâti cela en quinze jours.

On arrive devant Westminster.

— Quelle est cette merveille?

— Je l'ignore, répond l'Anglais, demandons au policeman. Elle n'était pas là hier soir...

Et celle-ci:

Derrière le convoi d'un milliardaire, un inconnu sanglote. Quelqu'un l'interroge.

— Vous êtes donc de la famille pour avoir tant de chagrin?

— Hélas! c'est justement parce que je n'en suis pas!

Enfin, à la question: qu'est-ce qu'un secret? cette réponse d'enfant: — Un secret, c'est une chose qu'on dit tout bas à tout le monde.

VENIZELLOS SERA EN GRECE AUJOURD'HUI

Le lieu de son débarquement est inconnu. — Le col. Plastiras à sa rencontre

(Cable de la Presse Associée) Athènes, 3. — L'ex-premier ministre Venizelos est attendu à Athènes, demain matin. Le vapeur "Andros" à bord duquel il voyage sera rencontré dans le golfe de Salonique par un contre-torpilleur grec ayant à bord le colonel Plastiras, président du comité révolutionnaire, et un groupe de journalistes étrangers.

M. Venizelos sera transbordé au contre-torpilleur et transporté en un endroit secret suivant le désir qu'il a exprimé d'éviter une manifestation. Demain il confèrera avec le colonel Plastiras et autres amis politiques de de personnels avant la réunion de l'Assemblée nationale samedi.

Le régent a invité les ministres qui ont remis leur démission hier après la réunion de l'Assemblée nationale à rester en fonction jusqu'après la formation d'un gouvernement.

Qu'elle soit de velours ou de crêpe, la robe de soirée doit être simple.



Un motif de brillants tranche sur le fond de velours noir.

verses fantaisies dont pourra s'accommoder votre goût personnel. Peut-être choisirez-vous une blouse de soie du ton de votre costume ou bien de nuances opposées, et que sera également d'un très joli effet? Peut-être des broderies de perles l'embelliront-elles, ou des soies vives ajouteront-elles leur zébré au tissu sombre? Il en est d'autres composées uniquement de rubans qui en font des ensembles amusants et d'autres encore, dont la fantaisie des galons cousus les uns aux autres, et de teintes variées, qui tenteront aussi votre coquetterie. D'autres enfin, en crêpe imprimé, s'accommodent à la base de petits volants dentelés que l'on retrouve aux manches, dentelures dont la forme rappelle celle des pétales de fleurs, affinant délicieusement la main qu'elles encadrent. J'ai vu de ravissantes trois-pièces, avec le blouson détachable; je vous recommande ces ensembles charmants, très pratiques et d'une élégance tout à fait séduisante.

Et maintenant, aimez-vous les ca-saqués en tapisserie? Originales, elles ont l'attrait du nouveau, et, puisque vous êtes adroite, lorsque vous aurez des loisirs, lorsque vous aurez achevé, comme dit le poète:

Le ménage aux travaux ennuyeux et faciles, qui...

Est une oeuvre de choix qui veut beaucoup d'amour, vous pourrez exercer vos doigts agiles sur le canevase souple aux mailles larges, après avoir choisi les laines à votre goût, et travailler votre blouse des jolis dessins un peu exotiques fort en vo-

les omoplastes et toute la partie du corps au-dessus de la poitrine, jusqu'au corset. Les femmes, fortes en hanches, commettent une grave erreur en se serrant très fort les hanches et le tour du corps à cette hauteur, pour faire remonter leur embonpoint au-dessus du corset. Si elles y perdent quelques centimètres au-dessous de la taille, elles en gagnent davantage à la poitrine, et cela se répercute jusqu'aux épaules.

MICHELIN.

LES CONSEILS de la Ménagère

Le veau

Pour le "Canada"

Le veau est une viande très digestible, mais il ne doit pas se manger moins de deux mois après sa naissance. Moins nourrissante que la viande rouge, sa chair convient aux estomacs irritables des sujets faibles, délicats, sédentaires. C'est la viande favorite des femmes et des enfants, celle qui agréé le mieux à leurs organismes, auxquels nuirait une alimentation carnée trop forte. Mais une condition est de rigueur: celle de manger sa viande de veau parfaitement cuite. On peut manger du porc cru, le bœuf et le mouton se dégustent saignants, le gibier à point, mais le veau, de même que la

LES INDIGENTS SONT BEAUCOUP MOINS NOMBREUX A MONTREAL

Le nombre des indigents hébergés au refuge municipal pendant l'année 1923 a été de 72,982 contre 92,843 en 1922, soit une réduction de 19,861. — Le chômage a diminué dans des proportions considérables. — Rapport annuel de l'Assistance municipale.

La situation difficile créée par le chômage en ces dernières années tend à disparaître rapidement et tout indique que le Canada retournera à l'état normal d'avant-guerre, si l'on en juge d'après les chiffres que vient de nous communiquer M. Albert Chevalier, directeur du service municipal de l'Assistance publique, et qui constituent les résultats des activités de ce service au cours de l'année 1923.

Ces chiffres parlent par eux-mêmes. Ils démontrent une réduction marquée du nombre de sans-travail et par suite une grande réduction du chômage dans la ville de Montréal, si l'on compare les chiffres de 1923 avec ceux de 1922. En effet, en 1923, non seulement le nombre de ceux qui se sont présentés au refuge Meurling, c'est-à-dire au refuge municipal, a été moins considérable, mais la direction du refuge a pu obtenir du travail pour un plus grand nombre d'indigents qu'en 1922.

Les chiffres nous donnent une idée du travail appréciable accompli par le service de l'Assistance publique et des nombreux services rendus au cours de l'année aux indigents. Voici les chiffres que nous communiquent M. Chevalier relativement aux activités du refuge Meurling :

Pendant l'année 1923, 72,982 inscriptions ont été présentées pour logement. Sur ce nombre, 229 ont été refusées pour différentes causes, telles que : ivresse, mauvaise conduite, etc., ce qui laisse un grand total de 72,753 personnes qui ont été hébergées au cours de l'année. En 1922, le nombre des personnes recueillies au refuge pour la nuit avait été de 92,843. L'année 1923 a donc accusé une réduction de 19,861. M. Chevalier déclare que c'est une réduction considérable qui démontre clairement que la situation s'est grandement améliorée par une diminution du chômage.

D'un autre côté, le nombre des repas donnés en 1923 a été de 154,071 contre 129,466 en 1922. De plus, le service de l'Assistance publique a procuré du travail à 7,236 hommes en 1923 contre 6,337 l'année précédente. M. Chevalier voit encore dans ces derniers chiffres un autre indice important que la situation s'est améliorée puisque le service a eu plus de facilité à procurer de l'emploi ici et là.

En 1923, le refuge pour la nuit a été accordé à des personnes de 21 à 42 ans en 1922, tandis qu'il avait été de 42 ans en 1922. Les 72,982 personnes qui ont été hébergées au cours de l'année 1923 sont ainsi réparties : Hommes mariés, 4,630 ; veufs, 14,918 ; célibataires, 53,424.

Tous les chiffres précités, dit M. Chevalier, démontrent que la situation a grandement changé et qu'elle s'améliore rapidement. Elle est déjà de beaucoup meilleure que l'an passé. Il est facile de le constater par le nombre d'emplois que nous avons pu procurer en 1923 et par la grande réduction du nombre d'indigents qui se sont présentés au refuge. On s'en rend compte aussi par le moins grand nombre de nationalités représentées. On voit enfin qu'il y avait plus de misère en 1922 qu'il y en a eu en 1923. Ceci dénote donc un certain retour à la prospérité.

On peut en conclure, continue-t-il, en nous appuyant sur les chiffres que toutes les affaires sont meilleures et que le Canada retournera à sa situation normale d'avant-guerre. C'est une constatation qui fait plaisir.

A l'heure actuelle, le refuge abrite environ 275 ou 280 indigents tous les soirs, mais cet établissement peut accommoder au moins 390 personnes. Il est très rare qu'il soit rempli maintenant, mais l'hiver la chose s'est produite quelquefois pendant la période difficile de la saison. C'est arrivé pendant quelques soirs. Quoiqu'il en soit, le refuge serait en état de faire face à des situations urgentes. Encore présentement, un des dortoirs est occupé par le service municipal de l'hygiène.

On nous déclare que dans les cas d'urgence où le refuge ne peut suffire, ceux qui n'y peuvent trouver un abri sont non pas renvoyés, mais dirigés vers les postes de police. On leur donne à souper avant de les renvoyer à ces postes.

Mais pas une seule fois, cette année, le refuge n'a été rempli et la plupart de ceux qui demandent un abri ont été accommodés. Il est à remarquer que tous les réfugiés sont l'objet d'une toilette particulière le soir. Chacun est tenu de prendre un bain le soir, après quoi on lui donne des vêtements pour passer la nuit. Le lendemain, les réfugiés reprennent leurs vêtements pour s'en retourner. Les dortoirs sont aussi l'objet d'une grande attention et sont d'une propreté remarquable. Les réfugiés peuvent s'y reposer à l'aise pour se lever plus dispos le lendemain.

Le rapport annuel du service de l'Assistance municipale sera sans doute accueilli avec une satisfaction par toute la population, car il fait apercevoir un retour marqué vers la situation normale et la prospérité que chacun souhaite.

En 1923, le refuge pour la nuit a été accordé à des personnes de 21 à 42 ans en 1922, tandis qu'il avait été de 42 ans en 1922. Les 72,982 personnes qui ont été hébergées au cours de l'année 1923 sont ainsi réparties : Hommes mariés, 4,630 ; veufs, 14,918 ; célibataires, 53,424.

Tous les chiffres précités, dit M. Chevalier, démontrent que la situation a grandement changé et qu'elle s'améliore rapidement. Elle est déjà de beaucoup meilleure que l'an passé. Il est facile de le constater par le nombre d'emplois que nous avons pu procurer en 1923 et par la grande réduction du nombre d'indigents qui se sont présentés au refuge. On s'en rend compte aussi par le moins grand nombre de nationalités représentées. On voit enfin qu'il y avait plus de misère en 1922 qu'il y en a eu en 1923. Ceci dénote donc un certain retour à la prospérité.

On peut en conclure, continue-t-il, en nous appuyant sur les chiffres que toutes les affaires sont meilleures et que le Canada retournera à sa situation normale d'avant-guerre. C'est une constatation qui fait plaisir.

A l'heure actuelle, le refuge abrite environ 275 ou 280 indigents tous les soirs, mais cet établissement peut accommoder au moins 390 personnes. Il est très rare qu'il soit rempli maintenant, mais l'hiver la chose s'est produite quelquefois pendant la période difficile de la saison. C'est arrivé pendant quelques soirs. Quoiqu'il en soit, le refuge serait en état de faire face à des situations urgentes. Encore présentement, un des dortoirs est occupé par le service municipal de l'hygiène.

On nous déclare que dans les cas d'urgence où le refuge ne peut suffire, ceux qui n'y peuvent trouver un abri sont non pas renvoyés, mais dirigés vers les postes de police. On leur donne à souper avant de les renvoyer à ces postes.

Mais pas une seule fois, cette année, le refuge n'a été rempli et la plupart de ceux qui demandent un abri ont été accommodés. Il est à remarquer que tous les réfugiés sont l'objet d'une toilette particulière le soir. Chacun est tenu de prendre un bain le soir, après quoi on lui donne des vêtements pour passer la nuit. Le lendemain, les réfugiés reprennent leurs vêtements pour s'en retourner. Les dortoirs sont aussi l'objet d'une grande attention et sont d'une propreté remarquable. Les réfugiés peuvent s'y reposer à l'aise pour se lever plus dispos le lendemain.

Le rapport annuel du service de l'Assistance municipale sera sans doute accueilli avec une satisfaction par toute la population, car il fait apercevoir un retour marqué vers la situation normale et la prospérité que chacun souhaite.

ce qui a fait défaut dans la machinerie si toutefois cette version au sujet de l'incendie est juste.

ON NIE CES RUMEURS
Les autorités de l'hospice Gamelin nous ont prié de communiquer au public quelques renseignements sur les rumeurs dont parlent certains journaux. Il est tout à fait faux que des incendies aient déjà été allumés par des pensionnaires de l'hospice et c'est dit-on, bien mal reconnaître le travail que font les révérendes sœurs de faire croire des choses semblables. Les autorités de l'hospice ajoutent que si quelqu'un a fait de telles déclarations, ce quelqu'un n'a qu'à venir prouver la chose.

La somme approximative des pertes est d'environ 110,000 mais on ne peut encore affirmer le montant exact.

Les membres du clergé de Montréal ont fait parvenir aux révérendes sœurs leurs sympathies à l'occasion de cette nouvelle épreuve.

LAQUELLE DES DEUX LOIS DOIT S'APPLIQUER
Est-ce la loi de Québec ou celle de la province d'Ontario ?

L'OUVRIER
Il avait réclamé et obtenu une indemnité en Ontario

hon. juge Philippe Demers a rendu un intéressant jugement dans la cause de T. Beaudin contre Grenville Crushed and Rock. Il s'agissait d'une question de droit international privé. Les notes du juge offrent beaucoup d'intérêt pour les points de droit qu'elles contiennent.

Le demandeur est un ouvrier domicilié dans Québec. La compagnie défenderesse a son principal établissement dans la province d'Ontario. Cependant, il est admis qu'elle a un bureau d'affaires à Montréal.

Le demandeur a été engagé le 21 août 1922 par un nommé Rossi, qui tient un bureau de Placements au No 409 de la rue St-Jacques à Montréal, pour aller travailler pour la défenderesse à Hughes, Ontario. Pendant qu'il était ainsi à travailler, dans la province d'Ontario, il a été victime d'un accident. Il admet avoir été informé, avant de partir pour cet endroit, que s'il était blessé, il recevrait une compensation en vertu de la loi de la province d'Ontario. Aussi, après son accident, il a signé un blanc d'application de la Commission du Travail d'Ontario. Il admet que la Commission lui a payé trois chèques. Il poursuit maintenant la compagnie défenderesse en vertu des lois de cette province pour la somme de \$2,500 à raison d'incapacité partielle permanente.

L'hon. juge Philippe Demers, devant qui la cause fut débattue, s'est posé deux questions principales : La première est une question de droit international privé. Quelle est la loi qui s'applique dans les circonstances ? Est-ce la loi de la province d'Ontario ? Est-ce la loi de la province de Québec ?

Cette question de droit international est fortement débattue et pour s'en convaincre, dit l'hon. juge, on a à lire la controverse entre M. Raynaud et M. Perroud dans le journal de droit international privé 1911, p. 1054.

Est-ce la loi du lieu de l'accident ? Est-ce la loi du lieu du contrat ? Est-ce la loi du lieu où l'industrie a son principal établissement ?

Dans une note publiée par M. Whal (Sirey 1901, p. 1), l'auteur démontre que la théorie la plus logique est celle qui applique la loi du lieu de l'accident. Le droit, dans l'espèce, naît de l'accident ou du dommage causé à l'ouvrier ; et, selon l'opinion de M. Whal, l'obligation résulte non du contrat, non du quasi-délit, mais de la loi. Si elle résultait d'un quasi-délit, il faudrait suivre la loi de la province d'Ontario. (La Cie Grand Trunk et Maréau, 21 B. C. R. 269.)

La question est venue devant la Cour Suprême 29 R. C. S. p. 311, mais la Cour n'a pas eu besoin de décider la question. L'hon. juge Duggan et c'est dans le sens adopté de la Cour d'Appel.

Si l'obligation résulte de la loi, comme cela paraît, il faut dire que les lois de la province de Québec s'appliquent à tous ceux qui y sont trouvés. Les États ne sont pas présumés avoir légué pour des établissements hors de leur territoire.

La jurisprudence en France, continue le juge, à l'origine semblait incliner en ce sens. Non seulement, cette théorie paraît mieux fondée, mais elle évite des complications comme celles que nous rencontrons dans cette cause. En effet, si l'ouvrier a le droit d'invoquer la loi du contrat et de plus la loi étrangère, si la loi étrangère donne une compensation aux ouvriers, le voici avec le choix de deux recours ; et d'après le demandeur, non seulement il peut choisir, mais il peut cumuler, prendre la loi étrangère pour son indemnité temporaire, laquelle peut être plus considérable, et prendre la loi de son pays pour son indemnité permanente.

D'après une autre théorie qui est celle actuellement en faveur devant les tribunaux français, la loi qui s'applique est la loi du contrat. Il est vrai que la jurisprudence française ne paraît avoir appliqué jusqu'ici cette loi qu'au cas où le principal établissement de l'industrie est en France. Car si c'est l'art. 8 du Code Civil, qu'il faut suivre, évidemment l'intention des parties, quand elles ont le même domicile et qu'elles y passent un contrat, est de suivre la loi du domicile.

Or, l'article 8, de notre code, lequel n'est pas du code Napoléon, nous dit que les actes s'interprètent suivant la loi du lieu où ils se sont passés, à moins que les parties ne se soient exprimées autrement, ou que de la nature de l'acte ou des autres circonstances, il apparaisse que les parties ont voulu s'en rapporter à la loi d'un autre lieu. De sorte que, sous notre droit, l'exécution des contrats n'est pas nécessairement régie par la loi du lieu où ils se sont passés ; c'est une question de circonstances.

Même si nous suivons l'art. 8 Code Civil, il est difficile, dans l'espèce, selon l'hon. juge Demers, de nier que c'est la loi d'Ontario qui doit être suivie. Le demandeur n'a pas été engagé par la succursale de Montréal, il a été engagé par un nommé Rossi pour aller travailler pour la défenderesse à Hughes, Ontario. Il n'a nullement été question d'une maison à Montréal.

Aussi, le demandeur lui-même admet qu'il comptait qu'en cas d'accident, il recevrait une indemnité suivant la loi d'Ontario. Il ne s'agit pas ici d'un engagement pour travailler dans la province de Québec et aller ensuite dans la province d'Ontario ; il s'agit d'un ouvrier qui s'engage directement pour aller travailler dans la province d'Ontario, pour une maison qui a son principal établissement en Ontario.

Il n'en est pas du contrat de louage comme de la vente. De sa nature, par ce contrat l'ouvrier s'oblige à suivre les règles de l'établissement où il va travailler, qu'il connaisse ces règles ou qu'il ne les connaisse pas. Il est évident, continue le juge, que dans l'espèce, l'intention des parties est de s'en rapporter à la loi du lieu du travail. Aussi M. Perroud admet que les tribunaux peuvent s'écarter de la loi du lieu du contrat, quand telle paraît être l'intention des parties.

Mais, dit le demandeur, cette loi n'a pas été prouvée. C'est vrai, pas dans ses détails, mais elle a été admise par le demandeur lui-même, qui a produit une réclamation devant le bureau des Commissaires et il a reçu l'indemnité que ces commissaires lui ont accordée.

UNE VICTOIRE POUR LA POLITIQUE DE M. POINCARÉ

Ceux qui comptaient sur un échec de M. Poincaré doivent faire leur deuil

DIT LE "TEMPS"

Le député Chère élu sénateur à la Martinique — Décrué de la Seine

Dépeches radiotélégraphiques spéciales au "Canada"

Paris, 7. — Les statistiques du ministère de l'Intérieur donnent, pour chaque parti, les résultats suivants des élections sénatoriales : les conservateurs qui avaient précédemment 17 sièges en ont maintenant 16 ; les républicains en ont maintenant 21, ils en avaient 37, en ont 36 ; les radicaux, qui en avaient 38, en ont conservé 36 ; les républicains socialistes qui avaient précédemment 4 sièges, en ont conservé 3 ; les socialistes qui n'avaient aucun siège auparavant en ont gagné 2 ; les communistes qui se sont présentés se sont tous fait battre.

Tous les journaux sont unanimes à constater que les élections sénatoriales n'ont apporté aucun changement dans la composition générale de la Haute Assemblée.

"Le Temps" souligne : "Seulement deux opposants à la politique actuelle ont été élus, sur 116 sièges, c'est donc que la politique suivie avec une ferme patience par le gouvernement Poincaré s'appuie sur une énorme majorité dans tout le pays, comme au parlement. Le résultat intérieur des élections est tout à fait satisfaisant. Le résultat extérieur démontre clairement que ceux du dehors, qui comptaient sur un échec de Poincaré, doivent maintenant faire le deuil de leurs illusions."

LA SPECULATION SUR LE CHANGE
Paris, 7. — Le ministre des Finances, M. de Lasteyrie, continue ses consultations qui ont pour but de rechercher les moyens de réprimer la spéculation sur le change.

Il a reçu aujourd'hui diverses personnes financières. On cite le président de la Chambre de commerce de Lyon, un commissaire d'une délégation judiciaire, M. Daru, pour évaluer les moyens à prendre afin de réprimer la spéculation sur le change.

SENATEUR DE LA MARTINIQUE
Paris, 7. — Le résultat des élections sénatoriales à la Martinique est que M. Chère, député, a été élu sénateur, battant M. Lemery, l'ancien représentant de l'île au Sénat. Tous les deux sont des républicains socialistes. M. Chère eut 136 voix et M. Lemery, 135.

DANS LA RUHR
Dusseldorf, 7. — Le nombre des cheminots qui ont été réintégrés dans les territoires occupés, depuis le 17 octobre atteint 57,000. Dans la journée du quatre janvier, on a chargé dans la Ruhr, 12,147 wagons de dix tonnes, dont 8,571 pour les combustibles des réparations, 56 pour les produits métallurgiques et 3,520 pour les transports commerciaux.

La surveillance exercée par les autorités françaises en Rhénanie a permis de découvrir l'existence d'une société secrète, connue sous le nom de Treubund, dont les membres sont particulièrement préjudiciables aux troupes de l'occupation. Le siège de cette organisation est à Heidelberg, où elle fonctionne, sous la même direction que l'ancienne Plaz Centrale qui avait pour objet d'exciter la population des territoires occupés et que le gouvernement allemand avait annoncé comme disparue, à la suite des réclammations faites à la conférence des ambassadeurs.

LES DEPORTES BELGES
Paris, 7. — Devant un tribunal d'arbitrage mixte, s'engage aujourd'hui le procès intenté au gouvernement allemand par les déportés belges. Les journaux estiment à 80,000 le nombre des Belges déportés pendant la guerre contrairement aux articles du droit international. On assure que l'association des déportés belges s'est jointe aux plaignants.

L'ARTICLE 269
Paris, 7. — Vendredi prochain, s'engageront à Paris les débats relatifs à l'interprétation de l'article 269 du traité de Versailles, soumis par la commission des réparations et le gouvernement allemand à l'arbitrage du président de la cour d'Appel de la ville de Trondheim, en Norvège.

Les experts américains, qui participent aux travaux du comité désigné par la commission des réparations, pour rechercher les moyens d'équilibrer le budget du Reich et stabiliser la monnaie allemande, le général Charles G. Dawes et M. Owen Young, débarqueront à Cherbourg lundi et arriveront à Paris dans la soirée.

FERDINAND A SOFIA
Paris, 7. — Une agence de radiodiffusion annonce que l'émir Ferdinand de Grèce est attendu à Sofia, lundi soir, cette nouvelle qui va à l'encontre d'un énoncé récent du gouvernement bulgare est encore non confirmée.

LES REFUGIES BRECS
Athènes, 7. — M. Morgenthau, président d'office, qui a été chargé par la Société des Nations de la gestion des emprunts pour les réfugiés grecs, a déclaré au journal des "Athènes" que la commission compte employer la somme d'un million de livres sterling, dont elle dispense, pour achever l'œuvre de la colonisation des réfugiés.

DECREE DE LA SEINE
Paris, 7. — Une décade de la Seine a commencé aujourd'hui à Paris et sur la Marne.

SENATEUR DECEDÉ
Paris, 7. — M. Peynaud, sénateur de la Drôme, est décédé ce matin.

DAMES DEMANDEES
Dames demandées pour contrepartie à l'égare chez elles. Travail de loisir ou permanent. Bénéficiaires : dames de 18 à 35 ans. Timbres pour détails. National Manufacturing Co. Montréal.

1589 CAUSES ENTENDUES EN COUR DU CORONER DURANT L'ANNEE 1923

(Suite de la dernière page)

André, en cours de la présente année, grâce à l'excellente campagne qu'ont entreprise les membres de la Sûreté Publique dont M. Gaboury est l'instigateur et le fondateur.

Tandis qu'en 1922, on n'enregistrait que 11 accidents mortels de chemin de fer, on constate qu'en 1923, il y en a eu 35, c'est une augmentation par trop fatale. L'an dernier, 37 personnes ont été blessées à mort au cours de leur travail, en 1922 il n'y en a eu que 26.

Quant aux suicides, de 51 en 1922, le nombre en 1923 a baissé à 35. L'aut-il conclure de là, qu'à mesure que les effets désastreux qu'avait exercés sur quelques-uns, la guerre de 1914, les gens semblent plus puissants à résister aux épreuves de la vie ?

Il y a eu 9 meurtres au cours de l'année 1923, contre 10 en 1922. Dans deux d'entre eux, les auteurs se sont suicidés immédiatement après.

Le mois le plus considérable de l'année a été le mois de juillet avec 149 causes ; suit le mois de février avec 146 causes ; les autres mois se répartissent ainsi : mai et octobre, 142 causes ; janvier, 135 causes ; juin et août, 133 causes ; mars, 125 causes ; décembre, 124 causes ; septembre, 122 causes ; avril, 120 causes ; mai novembre, avec 118 causes.

Le personnel de la cour du coroner se compose du coroner Ed. McMahon, qui a la charge et la responsabilité de tout le travail qui se fait au bureau ; de M. Lorenzo Prince, député-coronier ; de deux greffiers, dont l'un en plus du travail général, a la charge de la correspondance, de la tenue des registres, de la compilation des statistiques, des copies d'enquêtes et des certificats de décès spéciaux à remplir.

Et nous terminons ce rapport par l'analyse des verdicts et du genre de causes pour les onze premiers mois de l'année 1923.

TABLEAU I — ACCIDENTS MORTELS ET ENQUETES
Nombre d'enquêtes tenues sans jurés 1456
Nombre d'enquêtes tenues avec jurés 133
Total 1589

TABLEAU II — VERDICTS RENDUS
Syncope de cœur : hommes 191 ; femmes 87 ; garçons 6 ; filles 3. Total, 287.

Congestions cérébrales : hommes 45 ; femmes 17 ; garçons 1 ; filles 0. Total, 63.

Congestions pulmonaires : hommes 17 ; femmes 6 ; garçons 2 ; filles 0. Total, 25.

Noyades : hommes 37 ; femmes 2 ; garçons 12 ; filles 3. Total, 54.

Asphyxié par la fumée, le gaz, le feu, etc : hommes 19 ; femmes 3 ; garçons 4 ; filles 4. Total, 30.

Accidents — Automobiles : hommes 37 ; femmes 6 ; garçons 20 ; filles 10. Total, 73. De chemin de fer : hommes 22 ; femmes 2 ; garçons 8 ; filles 3. Total, 35.

Par choc électrique : hommes 6 ; femmes 0 ; garçons 0 ; filles 0. Total, 6.

Dans les manufactures et industries : hommes 35 ; femmes 0 ; garçons 2 ; filles 0. Total, 37.

Suicides : hommes 24 ; femmes 7 ; garçons 3 ; filles 1. Total, 35.

Meurtres : hommes 4 ; femmes 3 ; garçons 1 ; filles 1. Total, 9.

Autres causes : hommes 347 ; femmes 234 ; garçons 219 ; filles 135. Total, 935.

Grand total : hommes 784 ; femmes 367 ; garçons 278 ; filles 160. Total, 1589.

TABLEAU III — NATIONALITE DES DECEDES
Canadiens-français : hommes 442 ; femmes 241 ; garçons 166 ; filles 83. Total, 932.

Canadiens d'origine anglaise : hommes 97 ; femmes 43 ; garçons 44 ; filles 19. Total, 203.

Canadiens d'origine écossaise : hommes 67 ; femmes 22 ; garçons 16 ; filles 13. Total, 118.

Canadiens d'origine irlandaise : hommes 68 ; femmes 37 ; garçons 9 ; filles 2. Total, 116.

Et autres : hommes 20 ; femmes 7 ; garçons 24 ; filles 19. Total, 70.

Italiens : hommes 23 ; femmes 3 ; garçons 1 ; fille 1. Total, 28.

Russes : hommes 10 ; femmes 3 ; garçons 2 ; filles 0. Total, 15.

Grecs : hommes 2 ; femmes 0 ; garçons 1 ; filles 0. Total, 3.

Americains des Etats-Unis : hommes 5 ; femmes 1 ; garçons 2 ; filles 0. Total, 8.

Autres nationalités : hommes 54 ; femmes 10 ; garçons 10 ; filles 16. Total, 90.

Grand Total : hommes 788 ; femmes 367 ; garçons 281 ; filles 160 — 1589.

EN JANVIER 1923
Il y eut, durant le premier mois de l'année, 86 verdicts de mort naturelle, 50 ; mort accidentelle, 15 ; homicide, 1 ; mort par suicide, 1 ; mort par empoisonnement, 1 ; mort par asphyxie involontaire, 1 ; mort par chute, 1 ; mort par brûlures, 1 ; mort par noyade, 1 ; mort par électricité, 1 ; mort par feu, 1 ; mort par gaz, 1 ; mort par fumée, 1 ; mort par choc électrique, 1 ; mort par congestion cérébrale, 1 ; mort par congestion pulmonaire, 1 ; mort par noyade, 1 ; mort par asphyxie, 1 ; mort par suicide, 1 ; mort par empoisonnement, 1 ; mort par chute, 1 ; mort par brûlures, 1 ; mort par électricité, 1 ; mort par feu, 1 ; mort par gaz, 1 ; mort par fumée, 1 ; mort par choc électrique, 1 ; mort par congestion cérébrale, 1 ; mort par congestion pulmonaire, 1 ; mort par noyade, 1 ; mort par asphyxie, 1 ; mort par suicide, 1 ; mort par empoisonnement, 1 ; mort par chute, 1 ; mort par brûlures, 1 ; mort par électricité, 1 ; mort par feu, 1 ; mort par gaz, 1 ; mort par fumée, 1 ; mort par choc électrique, 1 ; mort par congestion cérébrale, 1 ; mort par congestion pulmonaire, 1 ; mort par noyade, 1 ; mort par asphyxie, 1 ; mort par suicide, 1 ; mort par empoisonnement, 1 ; mort par chute, 1 ; mort par brûlures, 1 ; mort par électricité, 1 ; mort par feu, 1 ; mort par gaz, 1 ; mort par fumée, 1 ; mort par choc électrique, 1 ; mort par congestion cérébrale, 1 ; mort par congestion pulmonaire, 1 ; mort par noyade, 1 ; mort par asphyxie, 1 ; mort par suicide, 1 ; mort par empoisonnement, 1 ; mort par chute, 1 ; mort par brûlures, 1 ; mort par électricité, 1 ; mort par feu, 1 ; mort par gaz, 1 ; mort par fumée, 1 ; mort par choc électrique, 1 ; mort par congestion cérébrale, 1 ; mort par congestion pulmonaire, 1 ; mort par noyade, 1 ; mort par asphyxie, 1 ; mort par suicide, 1 ; mort par empoisonnement, 1 ; mort par chute, 1 ; mort par brûlures, 1 ; mort par électricité, 1 ; mort par feu, 1 ; mort par gaz, 1 ; mort par fumée, 1 ; mort par choc électrique, 1 ; mort par congestion cérébrale, 1 ; mort par congestion pulmonaire, 1 ; mort par noyade, 1 ; mort par asphyxie, 1 ; mort par suicide, 1 ; mort par empoisonnement, 1 ; mort par chute, 1 ; mort par brûlures, 1 ; mort par électricité, 1 ; mort par feu, 1 ; mort par gaz, 1 ; mort par fumée, 1 ; mort par choc électrique, 1 ; mort par congestion cérébrale, 1 ; mort par congestion pulmonaire, 1 ; mort par noyade, 1 ; mort par asphyxie, 1 ; mort par suicide, 1 ; mort par empoisonnement, 1 ; mort par chute, 1 ; mort par brûlures, 1 ; mort par électricité, 1 ; mort par feu, 1 ; mort par gaz, 1 ; mort par fumée, 1 ; mort par choc électrique, 1 ; mort par congestion cérébrale, 1 ; mort par congestion pulmonaire, 1 ; mort par noyade, 1 ; mort par asphyxie, 1 ; mort par suicide, 1 ; mort par empoisonnement, 1 ; mort par chute, 1 ; mort par brûlures, 1 ; mort par électricité, 1 ; mort par feu, 1 ; mort par gaz, 1 ; mort par fumée, 1 ; mort par choc électrique, 1 ; mort par congestion cérébrale, 1 ; mort par congestion pulmonaire, 1 ; mort par noyade, 1 ; mort par asphyxie, 1 ; mort par suicide, 1 ; mort par empoisonnement, 1 ; mort par chute, 1 ; mort par brûlures, 1 ; mort par électricité, 1 ; mort par feu, 1 ; mort par gaz, 1 ; mort par fumée, 1 ; mort par choc électrique, 1 ; mort par congestion cérébrale, 1 ; mort par congestion pulmonaire, 1 ; mort par noyade, 1 ; mort par asphyxie, 1 ; mort par suicide, 1 ; mort par empoisonnement, 1 ; mort par chute, 1 ; mort par brûlures, 1 ; mort par électricité, 1 ; mort par feu, 1 ; mort par gaz, 1 ; mort par fumée, 1 ; mort par choc électrique, 1 ; mort par congestion cérébrale, 1 ; mort par congestion pulmonaire, 1 ; mort par noyade, 1 ; mort par asphyxie, 1 ; mort par suicide, 1 ; mort par empoisonnement, 1 ; mort par chute, 1 ; mort par brûlures, 1 ; mort par électricité, 1 ; mort par feu, 1 ; mort par gaz, 1 ; mort par fumée, 1 ; mort par choc électrique, 1 ; mort par congestion cérébrale, 1 ; mort par congestion pulmonaire, 1 ; mort par noyade, 1 ; mort par asphyxie, 1 ; mort par suicide, 1 ; mort par empoisonnement, 1 ; mort par chute, 1 ; mort par brûlures, 1 ; mort par électricité, 1 ; mort par feu, 1 ; mort par gaz, 1 ; mort par fumée, 1 ; mort par choc électrique, 1 ; mort par congestion cérébrale, 1 ; mort par congestion pulmonaire, 1 ; mort par noyade, 1 ; mort par asphyxie, 1 ; mort par suicide, 1 ; mort par empoisonnement, 1 ; mort par chute, 1 ; mort par brûlures, 1 ; mort par électricité, 1 ; mort par feu, 1 ; mort par gaz, 1 ; mort par fumée, 1 ; mort par choc électrique, 1 ; mort par congestion cérébrale, 1 ; mort par congestion pulmonaire, 1 ; mort par noyade, 1 ; mort par asphyxie, 1 ; mort par suicide, 1 ; mort par empoisonnement, 1 ; mort par chute, 1 ; mort par brûlures, 1 ; mort par électricité, 1 ; mort par feu, 1 ; mort par gaz, 1 ; mort par fumée, 1 ; mort par choc électrique, 1 ; mort par congestion cérébrale, 1 ; mort par congestion pulmonaire, 1 ; mort par noyade, 1 ; mort par asphyxie, 1 ; mort par suicide, 1 ; mort par empoisonnement, 1 ; mort par chute, 1 ; mort par brûlures, 1 ; mort par électricité, 1 ; mort par feu, 1 ; mort par gaz, 1 ; mort par fumée, 1 ; mort par choc électrique, 1 ; mort par congestion cérébrale, 1 ; mort par congestion pulmonaire, 1 ; mort par noyade, 1 ; mort par asphyxie, 1 ; mort par suicide, 1 ; mort par empoisonnement, 1 ; mort par chute, 1 ; mort par brûlures, 1 ; mort par électricité, 1 ; mort par feu, 1 ; mort par gaz, 1 ; mort par fumée, 1 ; mort par choc électrique, 1 ; mort par congestion cérébrale, 1 ; mort par congestion pulmonaire, 1 ; mort par noyade, 1 ; mort par asphyxie, 1 ; mort par suicide, 1 ; mort par empoisonnement, 1 ; mort par chute, 1 ; mort par brûlures, 1 ; mort par électricité, 1 ; mort par feu, 1 ; mort par gaz, 1 ; mort par fumée, 1 ; mort par choc électrique, 1 ; mort par congestion cérébrale, 1 ; mort par congestion pulmonaire, 1 ; mort par noyade, 1 ; mort par asphyxie, 1 ; mort par suicide, 1 ; mort par empoisonnement, 1 ; mort par chute, 1 ; mort par brûlures, 1 ; mort par électricité, 1 ; mort par feu, 1 ; mort par gaz, 1 ; mort par fumée, 1 ; mort par choc électrique, 1 ; mort par congestion cérébrale, 1 ; mort par congestion pulmonaire, 1 ; mort par noyade, 1 ; mort par asphyxie, 1 ; mort par suicide, 1 ; mort par empoisonnement, 1 ; mort par chute, 1 ; mort par brûlures, 1 ; mort par électricité, 1 ; mort par feu, 1 ; mort par gaz, 1 ; mort par fumée, 1 ; mort par choc électrique, 1 ; mort par congestion cérébrale, 1 ; mort par congestion pulmonaire, 1 ; mort par noyade, 1 ; mort par asphyxie, 1 ; mort par suicide, 1 ; mort par empoisonnement, 1 ; mort par chute, 1 ; mort par brûlures, 1 ; mort par électricité, 1 ; mort par feu, 1 ; mort par gaz, 1 ; mort par fumée, 1 ; mort par choc électrique, 1 ; mort par congestion cérébrale, 1 ; mort par congestion pulmonaire, 1 ; mort par noyade, 1 ; mort par asphyxie, 1 ; mort par suicide, 1 ; mort par empoisonnement, 1 ; mort par chute, 1 ; mort par brûlures, 1 ; mort par électricité, 1 ; mort par feu, 1 ; mort par gaz, 1 ; mort par fumée, 1 ; mort par choc électrique, 1 ; mort par congestion cérébrale, 1 ; mort par congestion pulmonaire, 1 ; mort par noyade, 1 ; mort par asphyxie, 1 ; mort par suicide, 1 ; mort par empoisonnement, 1 ; mort par chute, 1 ; mort par brûlures, 1 ; mort par électricité, 1 ; mort par feu, 1 ; mort par gaz, 1 ; mort par fumée, 1 ; mort par choc électrique, 1 ; mort par congestion cérébrale, 1 ; mort par congestion pulmonaire, 1 ; mort par noyade, 1 ; mort par asphyxie, 1 ; mort par suicide, 1 ; mort par empoisonnement, 1 ; mort par chute, 1 ; mort par brûlures, 1 ; mort par électricité, 1 ; mort par feu, 1 ; mort par gaz,

SIR LOMER GOUIN ABANDONNE LE MINISTRE DE LA JUSTICE A CAUSE DE MAUVAISE SANTE

La lettre de démission datée du 31 décembre entre en vigueur immédiatement. — Regrets du premier ministre King et de ses collègues.

IL GARDE SON SIEGE A LA CHAMBRE

Le sénateur Dandurand administrerait le ministère en attendant la nomination d'un nouveau ministre qui serait l'hon. M. Lapointe.

(Dépêche de la Presse Canadienne)
Ottawa, 3. — Sir Lomer Gouin, ministre de la Justice, a donné sa démission pour cause de mauvaise santé. A la suite de la réunion du cabinet, aujourd'hui, le premier ministre King a annoncé que la démission était acceptée et prenait effet immédiatement. On n'a pas encore annoncé qui lui succéderait.

Sir Lomer démissionne en raison d'un mauvais état de santé qui dure depuis assez longtemps. Peu après la dernière session, en compagnie de l'honorable M. G. P. Graham, ministre des chemins de fer, Sir Lomer se rendit à Genève pour représenter le Canada à l'Assemblée de la Société des Nations. Sa santé laissa alors à désirer. Lorsque l'Assemblée fut terminée, les deux députés canadiens quittèrent Genève pour Londres où ils rejoignirent le premier ministre King comme représentants du Canada à la conférence impériale.

En route, Sir Lomer s'arrêta à Paris pendant quelques jours, pour cause de santé. Il n'arriva à Londres que longtemps après l'ouverture de la conférence et se joignit à plusieurs comités, mais il était évident que sa santé n'était pas parfaitement rétablie. Il retourna à Paris avant la fin de la conférence et consulta des spécialistes. Une couple de semaines de repos en France avant de repartir pour le Canada sembla avoir amélioré sa santé.

A son arrivée à New-York, Sir Lomer nia la rumeur de sa prochaine démission. Cette amélioration ne se maintint pas cependant et, sur l'avis de ses médecins, Sir Lomer donna sa démission afin de prendre un repos complet. Il garde toutefois son siège à la Chambre des Communes. Sa lettre de démission, datée de Montréal, se lit comme suit :

LA LETTRE DE SIR LOMER GOUIN
"Mon cher premier ministre, "Comme j'ai eu l'occasion de vous le dire au cours de notre récente entrevue, je crois que l'état de ma santé ne me permet pas de continuer à administrer le département que vous m'avez confié au moment de la formation de votre cabinet.

"Vous aurez, je crois, à convoquer les membres du parlement en session à une date assez prochaine et afin que mon successeur puisse se renseigner sur les grandes lignes de l'administration du département, je vous offre ma démission comme membre du gouvernement, laissant à votre discrétion de décider de la date à laquelle elle sera acceptée.

"Je comprends l'importance du travail que vous avez accompli et regrette mon incapacité à collaborer davantage avec vous, je vous offre mes meilleurs vœux de succès dans votre grande tâche.

"Qu'il me soit permis aussi d'exprimer à vous-même et à mes collègues, mes remerciements pour la courtoisie qui m'a été si bienveillamment témoignée durant ma durée d'office.

"Veuillez accepter l'expression de ma profonde considération et mes vœux sincères pour la nouvelle année."

LA REPONSE DU PREMIER MINISTRE

Le premier ministre King répondit en ces termes :

"Mon cher Sir Lomer, "Je viens de recevoir votre lettre de la veille du Premier de l'An dans laquelle vous m'offrez votre démission comme membre du gouvernement. Chez nos collègues du cabinet, la nouvelle que votre état de santé ne vous permet plus de continuer à garder le portefeuille de ministre de la Justice et vous oblige à donner votre démission sera reçue avec un regret qui n'aura d'égal que celui que j'ai éprouvé lorsque pour la première fois vous m'avez parlé de cette possibilité. Je ne puis que répéter ce que j'ai dit alors, et c'est avec les sentiments du plus profond regret que je ne vois dans les circonstances que vous avez mentionnées aucune autre alternative que celle de rendre à vos désirs au sujet d'une relâche aux fonctions accablantes de l'administration.

"Cela fera peut-être disparaître la possibilité de toute incertitude dans l'esprit public si je ne diffère pas la date de l'acceptation de votre demande. Par conséquent j'ai décidé de ne pas retarder l'acceptation de votre démission. Je ne puis l'accepter, cependant sans dire combien je comprends ce que vous et le pays ont enduré pendant la période que vous avez été membre de l'administration et combien ardemment je désire que loin des tracés et des soucis du pouvoir vous puissiez jouir de nombreuses années de santé.

"Qu'il me soit permis de vous dire combien je suis sincèrement reconnaissant pour votre aide très utile et votre coopération loyale de tous les moments dans l'exercice de l'administration et à mon égard ainsi que de votre amitié personnelle et de vos bons souhaits.

"Je vous rends dans la mesure la plus complète l'expression de votre considération et de vos souhaits pour la nouvelle année."

La démission venant presque à la veille de l'ouverture du parlement, donnera naissance à une foule de rumeurs. Qui lui succédera? Quel sera l'effet de cette démission? se demandera-t-on. On a dit que Sir Lomer était opposé à l'abaissement du tarif. Sa démission affecterait-elle la politique fiscale du gouvernement. La question sera partout débattue, surtout les démarches défectueuses, tant la prochaine session pour opérer une entente entre les libéraux et les progressistes.

L'honorable Ernest Lapointe, ministre de la Marine et des Pêcheries, est le successeur probable de Sir Lomer Gouin au ministère de la Justice. Il se peut aussi que le sénateur Dan-

réte assez vite après l'accident.

Cependant Legault passait assez près du trottoir et il avait vu d'avance les trois personnes qui causaient sur le trottoir. Il aurait dû être sur ses gardes. C'est un fait d'occurrence journalière que celui d'un piéton sautant au trottoir à l'improviste. Le nouveau fait d'occurrence est signalé, s'éloigner du trottoir et modifier encore plus son allure, car même à dix milles à l'heure, on ne peut éviter une personne qui survient en avant de la voiture. Chacune de ces manœuvres eut pu empêcher l'accident.

Mais Johnson, poursuit la cour, était averti du danger de traverser un chemin sans regarder et en particulier du danger de cet endroit très fréquenté par les autos. Il était habitué à aller et venir entre le terrain du Club et le quai où se trouvaient les embarcations des membres du club situé de l'autre côté du chemin. Il y a eu négligence de sa part. Evidemment il n'a pas regardé avec attention, car il aurait vu l'auto.

C'est pourquoi la cour a jugé bon de lui imputer la moitié de la responsabilité et de réduire le montant du jugement à \$1,500. Le total des dommages a été en conséquence évalué, par le juge Dorion, à \$8,000, dont \$1,500 à la charge de l'appelant. L'appel a été maintenu, avec dépens.

C'EST LA LOI CANADIENNE QUI S'APPLIQUE

L'automobile avait été trouvée et saisie sur le territoire canadien

LA COUR

Du Banc du Roi maintient le jugement de la cour Supérieure

La Cour du Banc du Roi, division de cinq juges, siégeant en appel, a rendu un jugement dans la cause de Rice contre Bernier. Elle a confirmé la décision de la Cour Supérieure qui maintenait la saisie-revendication de Bernier.

Le demandeur intimé, Bernier, était propriétaire d'une automobile. Le 30 juin 1921, il s'en était servi pour tenter d'introduire aux Etats-Unis des liquides envahissants. A peine avait-il passé la frontière qu'il fut arrêté et que la voiture et la boîte furent saisies par le défendeur appelant, un nommé Rice, officier proposé au service des douanes américaines, à Derby, dans l'état de Vermont. Bernier avait enfreint les lois des Etats-Unis concernant les douanes et l'importation de marchandises prohibées.

Bernier avait été condamné, le 24 octobre à une amende de \$1,000, qu'il avait payée. Quant à l'automobile alors que le procès n'avait pas encore eu lieu et avant que les officiers des douanes américaines eussent institué les procédures requises pour faire déclarer par l'autorité compétente la voiture confisquée, celle-ci leur avait échappé. Apparemment ils s'en servaient pour leurs courses, et il arriva, le 12 août 1921, que l'un d'eux qui se trouvait au volant, commit l'imprudence de repasser la frontière.

La voiture, ainsi revenue en territoire canadien, fut retrouvée en territoire canadien à Rock Island. Bernier la fit arrêter par saisie-revendication entre les mains de l'officier qui la détenait.

Après contestation devant la cour Supérieure, la saisie-revendication avait été maintenue. De là l'appel. En prétendant que les tribunaux canadiens seraient, en vertu des principes du droit international, tenus de reconnaître la loi étrangère sous l'empire de laquelle le gouvernement des Etats-Unis prétend avoir droit à la possession de l'automobile.

L'hon. juge Rivard, qui a prononcé le jugement, a dit qu'un Etat doit s'abstenir de faire aucun acte d'autorité ou de gouvernement sur le territoire d'un autre Etat. Ce serait une atteinte à la souveraineté de ce dernier. L'appelant, agent du gouvernement des Etats-Unis, n'aurait donc pas eu le droit de s'emparer de l'automobile de Bernier sur le territoire canadien, malgré la faculté que la loi de son pays pouvait lui donner de la saisir. Cet acte était illégal, parce que, dans la province de Québec, l'officier des douanes américaines, se trouvant hors de sa juridiction territoriale, n'était plus qu'un individu, revêtu d'aucune espèce d'autorité.

De plus, prétend encore l'honorable juge Rivard, détenir sur le territoire canadien l'automobile d'abord saisie sur le territoire américain, c'était poursuivre au Canada l'exécution d'une loi étrangère et régler suivant la procédure américaine les droits de chacun sur un objet appartenant chez nous. Le droit des gens ne pas jusqu'à exiger qu'on permette chez soi l'exécution des lois étrangères, si elles ne sont pas reconnues comme le droit naturel.

L'appelant ne peut donc pas, selon la cour, demander aux tribunaux de Québec de mettre la main à l'œuvre de la loi en vertu de laquelle il prétendait, aux Etats-Unis, l'automobile de Bernier. Il ne peut pas davantage faire reconnaître, sur le territoire canadien, son droit à la possession de l'automobile, parce que cette possession n'était lors de sa saisie-revendication, et ne pourrait être qu'un acte d'autorité accompli hors de sa juridiction.

Si, d'après la loi du lieu, appliqué dans l'Etat de Vermont par l'autorité compétente, le gouvernement des Etats-Unis était devenu propriétaire de l'automobile et cela revient à dire que nous devons appliquer tout simplement l'article 6 du Code Civil. D'après la preuve faite de la loi étrangère, il apparaît que l'acte illégal rend d'abord la chose sujette à confiscation. Puis, la saisie la met en la garde du gouvernement, toujours sujette à la confiscation. Enfin le droit de propriété du gouvernement n'est pas par lui-même, par le jugement de confiscation, Or, dans le cas présent, il n'y a jamais eu de confiscation.

Il est vrai, poursuit l'hon. juge Rivard, qu'après la saisie et pendant que la voiture était sous la juridiction des autorités américaines, l'intimé n'aurait pas eu le droit de la revendiquer. Mais l'automobile transportée au Canada, était sortie de cette juridiction. Mieux encore, l'officier des douanes américaines qui conduisait l'automobile au Canada n'était plus revêtu d'aucune autorité, parce qu'il était hors de sa juridiction territoriale. L'automobile était sujette à la juridiction de nos tribunaux et l'appelant, l'Etat-Uni, n'était qu'un citoyen des Etats-Unis sans plus que tout autre étranger en voyage.

Si l'on se pose d'une manière générale la question de savoir quelle loi doit décider du droit de revendiquer une chose mobilière qui a subi un ou plusieurs déplacements successifs, on arrive à dire que ce doit être la loi du lieu où la chose se trouve actuellement quelle soit la contrée où le procès s'élève, soit à tenir compte de l'acte essentiel que la propriété a été valablement acquise dans un pays, doit être respectée partout.

La cour a considéré encore que Rice n'avait pas été poursuivi en sa qualité de percepteur des douanes américaines, mais comme simple individu. Il s'était défendu comme tel, et bien qu'il ait invoqué sa fonction et plaqué les droits du gouvernement des Etats-Unis, ce dernier n'était pas en cause.

Pour tous ces motifs, la cour du Banc du Roi, a confirmé le jugement de la Cour Supérieure qui a maintenu la saisie-revendication de Bernier.

que la voiture était sous la juridiction des autorités américaines, l'intimé n'aurait pas eu le droit de la revendiquer. Mais l'automobile transportée au Canada, était sortie de cette juridiction. Mieux encore, l'officier des douanes américaines qui conduisait l'automobile au Canada n'était plus revêtu d'aucune autorité, parce qu'il était hors de sa juridiction territoriale. L'automobile était sujette à la juridiction de nos tribunaux et l'appelant, l'Etat-Uni, n'était qu'un citoyen des Etats-Unis sans plus que tout autre étranger en voyage.

Si l'on se pose d'une manière générale la question de savoir quelle loi doit décider du droit de revendiquer une chose mobilière qui a subi un ou plusieurs déplacements successifs, on arrive à dire que ce doit être la loi du lieu où la chose se trouve actuellement quelle soit la contrée où le procès s'élève, soit à tenir compte de l'acte essentiel que la propriété a été valablement acquise dans un pays, doit être respectée partout.

La cour a considéré encore que Rice n'avait pas été poursuivi en sa qualité de percepteur des douanes américaines, mais comme simple individu. Il s'était défendu comme tel, et bien qu'il ait invoqué sa fonction et plaqué les droits du gouvernement des Etats-Unis, ce dernier n'était pas en cause.

Pour tous ces motifs, la cour du Banc du Roi, a confirmé le jugement de la Cour Supérieure qui a maintenu la saisie-revendication de Bernier.

DECRUE DES AFFLUENTS DE LA SEINE

Quelques habitations sont abandonnées dans la banlieue de Paris

USINES ARRETEES

On espère que sa cote sera dimanche d'un mètre 50 inférieure à celle de 1910

Dépêches radiotélégraphiques spéciales au Canada

Paris, 3. — Il y a aujourd'hui, une légère décre dans la cote des affluents de la Seine, sauf dans la région de l'Yonne. Dans la banlieue de Paris, à Alfortville et à Ivry, quelques habitations durent être évacuées. Un certain nombre d'usines ont été arrêtées à Suresne et à Puteaux. A Paris, les précautions qui ont été prises ont limité jusqu'à présent l'infiltration de l'eau.

LE GENERAL RUCQUOY GRAND-CROIX
Dusseldorf, 3. — L'état-major français se réinstallera à Mayence au cours du mois de janvier.

Sept régiments de l'infanterie sont déjà retirés des territoires occupés, le mouvement se continuera progressivement.

Le général Degoutte a remis au général Rucquoy le grand-croix de la Légion d'honneur.

NAUFRAGE
Rome, 3. — Ici on ignore complètement la découverte de l'épave du "Dixmude" au sud de San-Marco.

Le vapeur "Mullak" a sombré au sud-est du cap Spensere.

EN GRECE
Athènes, 3. — Venizelos est attendu cette nuit, la formation du cabinet s'effectuera aussitôt.

DISSOLUTION DE LA DIETE DE DRESDE
Dresde, 3. — La commission juridique de la Diète a adopté la dissolution de celle-ci. Les socialistes voulaient l'éviter rentrer dans la coalition.

ECOLE D'INFANTERIE A BERLIN
Munich, 3. — On a transféré à Berlin l'école d'infanterie qui avait été formée à la suite de l'échec de Hilfer.

SEPARATISTES CATALANS LIBERES
Madrid, 3. — De nombreux Catalans séparatistes qui avaient été emprisonnés ont été libérés aujourd'hui.

SEISME EN ITALIE
Ancône, Italie, 3. — Un séisme a lézardé plusieurs maisons et endommagé les églises.

ABSTENTION DES SOVIETS
Moscou, 3. — Les soviets ont décidé de s'abstenir de prendre part à la foire de Lyon, le printemps prochain.

LE NAUFRAGE DU "DIXMUDE"
Marseille, 3. — Le torpilleur français "Spahis" ayant à son bord le pêcheur sicilien T. a trouvé le corps du commandant du "Dixmude" à 100 mètres des points extrêmes entre lesquels le fillet fut traîné au sud-est du fort San-Marco. C'est dans cette région que fut trouvé le réservoir cylindrique d'une capacité de 200 litres environ, dont la partie supérieure était noyée par le feu et que l'amiral confirme comme ayant appartenu au "Dixmude". Des débris à demi-brûlés ont été trouvés à 60 mètres du rivage près de la gare de San-Marco. Des tissus caoutchoutés furent aussi trouvés au même endroit.

MORT D'UN NUMISMASTE
Paris, 3. — M. Ernest Babelon, numismate distingué, membre de l'Académie des Inscriptions, professeur au Collège de France et conservateur des médailles et antiquités à la Bibliothèque Nationale, est décédé aujourd'hui.

ACCORDS INEXECUTABLES
Dusseldorf, 3. — Certains journaux allemands ont prétendu que les accords passés par les industriels allemands et la mission internationale du contrôle des usines et des mines, sont inexécutable en raison de l'incapacité de la région franco-belge des chemins de fer, de rétablir le trafic ferroviaire normal dans les territoires occupés. On constate cependant, que le programme prévu concernant le chargement et l'expédition du combustible par le canal, pour la période écoulée du 23 au 31 décembre était de 203,800 tonnes malgré les chutes abondantes de neige et la cessation du trafic sur le Rhin. Le canal qui se trouve entièrement gelé, 203,331 tonnes ont été chargées, soit 99,75 p.c. du programme prévu. Le programme d'exportations prévu à la France, à la Belgique et à l'Italie pour le mois de décembre s'élevait à 1,500,000 tonnes de combustible à être réparé, 70,20 p.c. de ce tonnage a été chargé et expédié. Le programme du trafic général pour la période du 20 au

30 décembre, y compris le charbon des réparations, prévoyait un chargement de 114,200 tonnes par jour de travail, 101,000 tonnes ont été chargées par jour, soit pour la semaine 606,510 tonnes, ce qui représente 97 p.c. du programme prévu. Le déficit de 13 p.c. sur les prévisions du programme est dû en grande partie aux difficultés suscitées par la direction des chemins de fer de l'Empire de la zone de Cologne. Comme le reconnaît le "Kölnner Tagblatt" qui écrit : "La direction des chemins de fer du Reich n'a pas le droit de poursuivre plus longtemps, au détriment des intérêts rhénans, et principalement de Cologne, la lutte engagée avec la régie pour la question de prestige".

Hanovre, 3. — On a découvert un nouveau complot communiste contre Noske. On a fait 26 arrestations de personnes inculpées dans le complot précédent.

RESTAURATION MAL VUE DE LA YUGOSLAVIE

Elle s'opposera au retour de l'ex-roi Ferdinand comme à un acte inamical

MALVY NE SE PRESENTE PAS

Nouveau préventif contre la syphilis. — Amitié de l'Italie pour la France

Paris, 4. — M. Malvy a déclaré aux représentants de l'Agence Havas qu'il ne se présentera pas aux prochaines élections sénatoriales.

LE STOVARSOL

Paris, 4. — Le "Matin" rapporte qu'à la suite des recherches qui ont été faites par les savants de l'Institut Pasteur, ceux-ci ont découvert un nouveau préventif contre la syphilis, nommé le "stovarsol".

LA SEINE BAISSE
Paris, 4. — La Seine baisse jusqu'au confluent de la Marne.

Elle a monté de 27 centimètres durant les dernières 24 heures, cependant la crue des eaux a une tendance à ralentir. D'après le rapport des experts, l'eau atteindrait sa cote maximum, dimanche. L'exécution des mesures préventives a jusqu'ici préservé la ville de Paris de l'inondation dont souffre la banlieue sud-est notamment Alfortville et la banlieue nord-ouest, notamment à Saint-Denis. La crue des eaux de la Marne a atteint plusieurs centaines d'immeubles à Nogent, à Champigny, à Bry et à Perreux. Un certain nombre d'usines dans la région parisienne chôment. On signale une baisse des affluents supérieurs de la Marne et de légères montées dans le bassin d'Yonne.

AUTRE VESTIGE DU "DIXMUDE"
Tunis, 4. — On rapporte que l'Amirauté n'a pas encore eu la confirmation de la découverte de deux nouveaux cadavres du "Dixmude". On a trouvé un autre débris d'essence semblable à celui qui a été trouvé précédemment.

AMITIE POUR LA FRANCE
Paris, 4. — Au cours des cérémonies qui ont eu lieu en Sicile et à Naples pour le transport du corps du commandant Plessis de Grenade, les sentiments d'amitié exprimés par la population et les autorités italiennes, ont pris le caractère d'une manifestation chaleureuse d'amitié pour la France, qui est hautement appréciée à Paris. Les funérailles du commandant du "Dixmude" auront lieu à Toulon samedi matin.

A l'arrivée du cercueil du commandant du "Dixmude", plusieurs avions survolèrent le port, cependant que les autorités civiles et les troupes du port rendaient les honneurs d'usage.

RESTAURATION MAL VUE
Belgrade, 4. — "La Tribuna" de la Yougoslavie considérera le retour annoncé de l'ex-roi Ferdinand comme la condition de la politique pro-allemande et un acte inamical.

CABLES DU "DIXMUDE"
Marseille, 4. — On a repêché près de Sciacca des câbles qui appartenaient au dirigeable "Dixmude". 300 mètres de câble téléphonique étaient emmêlés autour de l'ancre d'une barque qui était ancrée près du lieu de la découverte.

NOUVEL ACCORD
Dusseldorf, 4. — L'accord provisoire, conclu le 29 décembre entre la commission des transports rhénans par voies navigables et la Vereinigungs Beraunkohles Bergwerke, relativement au transport du lignite effectué à titre de réparation, stipule que les transports par eau de lignite au compte des réparations à livrer par la Kohlensyndikat s'effectueront sous la direction des autorités alliées.

Les transports seront assurés au moyen du tonnage allié avec l'aide de remorqueurs et de chalands qui seront fournis par la Vereinigungs Gesellschaft.

LA JOURNEE DE 10 HEURES
Berlin, 4. — La majorité des ouvriers acceptent l'introduction de la journée de 10 heures dans les usines à partir du 2 janvier. Les patrons ont décidé de fermer tous les établissements où les ouvriers refusaient de travailler 10 heures. Les usines de Mannesmann ont fermé leurs portes, les ouvriers rejetant la journée de 10 heures. Le nombre des grévistes parmi les métallurgistes atteint 150,000. Les patrons et les ouvriers des métallurgies de la Haute Silésie ont accepté la journée de travail de dix heures.

MUSSOLINI PARLERA
Rome, 4. — L'Agence Stefani annonce que Mussolini a pris en décembre des décisions irrévocables qu'il rendra publiques en janvier.

CONSTANTINOPLE OU ANGORA
Londres, 4. — Les pourparlers allés décideront si l'on accèderait à un ambassadeur à Constantinople ou à Angora.

M. STRESEMANN EST MIEUX
Berlin, 4. — La santé de M. Stresemann s'est améliorée pendant son séjour en Suisse. Il rentrera dimanche et les ministres se réuniront lundi.

Au comité le directeur de la fraction socialiste examinera le 9 janvier les actes arbitraires commis sous le régime de la loi martiale.

VENIZELOS EN CONCILIABULE
Athènes, 4. — Venizelos a rendu visite au régent et a conféré avec les leaders politiques.

LA DEMISSION DE SIR LOMER GOUIN

Opinions de journaux

(de la "Presse")

Quelque regrettable que puisse être le départ de Sir Lomer Gouin, il n'y a pas lieu d'en être surpris; sa santé se ressent des fatigues qu'il a dû s'imposer depuis tant d'années mises au service de l'intérêt public.

Durant son voyage en France et en Grande-Bretagne, cet été, alors qu'il représentait le Canada à Genève, puis à Londres, il en a éprouvé les effets, et bien que, grâce à sa vigoureuse constitution, il ait pu triompher de cette épreuve, il est bien justifiable d'en tenir compte en rendant aux conseils de ses médecins et aux sollicitations de sa famille.

Ses concitoyens s'inclineront devant une décision si légitime, avec l'espoir qu'après ce repos nécessaire il puisse récupérer ses forces et reprendre au milieu d'eux, sous une forme ou sous une autre, sa patriotique contribution au progrès de son pays.

Son œuvre dans cette province, ses talents, son expérience et son dévouement ont fait de Sir Lomer Gouin l'un des chefs en qui notre peuple a mis toute la confiance. Il l'a méritée et il reste l'un de ceux dont les précieux conseils sont, avec raison, considérés comme une garantie des espoirs que nous professons dans notre avenir.

D'ailleurs, Sir Lomer conserve son siège au parlement, ce qui semble bien indiquer qu'il n'entend pas abandonner complètement sa participation à notre vie politique, et nous faisons des vœux bien sincères pour qu'il puisse, le plus tôt possible, revenir au milieu de nous reprendre sa place afin d'y exercer l'influence bienfaisante qu'il fut depuis tant d'années l'un des facteurs les plus considérables de nos progrès.

(de la "Patrie")

Au cours de sa longue et fructueuse carrière, Sir Lomer imposa toujours la confiance et le respect. Il prit, en des circonstances mémorables, figure d'homme d'Etat, et un journal de ce matin a raison de noter qu'il se rattache à la lignée de Laurier et des plus grands. Premier ministre de sa province pendant douze ans, il sut lui donner une administration hors pair, et établir définitivement un régime d'ordre et de prospérité. Ayant ainsi bien servi sa province, il crut pouvoir se reposer. Mais le pays entier le réclama, lors de la création du cabinet fédéral, et on lui offrit l'important portefeuille de la Justice qu'il accepta. On le voyait même devenir éventuellement premier ministre; et il est un fait acquis que ce désir s'exprima ouvertement surtout dans les milieux anglais que son nom contribua grandement à rallier à l'appui de l'administration. Sir Lomer était reconnu comme le chef politique de la province de Québec; mais il représentait aussi, dans le cabinet, toute cette partie de l'opinion modérée qui n'a pas de goût pour les aventures, et qui comptait sur son solide bon sens, sa sagesse et son expérience pour préserver le pays des tendances radicales et des audaces des extrémistes. Il représentait, certes, les gros intérêts, qui ne sont pas négligeables pour la force d'un pays, mais il traduisait encore le souci légitime de tout homme qui possède et que l'avenir inquiète.

Le départ de Sir Lomer Gouin, s'il suscite de la consternation chez un bon nombre et chez tous le plus vif regret, n'était pas imprévu. La raison de santé est réelle; Sir Lomer a été malade au cours de la conférence de Genève, où il représentait le Canada, et il fut de nouveau indisposé à Paris et à Londres, ce qui l'empêcha de prendre à la conférence impériale la part prépondérante qu'on attendait. Ce n'est pas à dire qu'il n'y fit pas bonne figure, et qu'il ne s'y trouva fort à propos pour défendre le point de vue essentiellement canadien.

(du "Devoir")

M. Gouin invoque, pour motiver sa retraite, les raisons de santé. Ce n'est malheureusement pas la seule défaite diplomatique. Il était notoire — et les dépêches le confirment ce matin — que la santé de l'ancien ministre laissait depuis quelque temps à désirer. Pour les gens informés, son départ du ministère n'était qu'une affaire de temps. Mais il faut ajouter — et tout le monde s'en réjouira — que, si les forces de M. Gouin ne lui permettent pas d'affronter les lourdes responsabilités de titulaire d'un ministère important et d'homme le premier plan dans un grand parti politique, le ministre démissionnaire n'est pas un invalide. (On a constaté, lors de la manifestation King, qu'il paraissait en pleine possession de tous ses moyens, et sa retraite est d'abord une mesure de prudence. Tous souhaiteront que ce demi-repos lui permette de retrouver rapidement sa vigueur ancienne.

Ce départ, joint à l'absence forcée de M. Fielding, cause dans les rangs ministériels, un vide important. M. Gouin était l'une des fortes têtes du cabinet. Intellectuellement, c'est un homme supérieur; il jouissait d'un grand prestige, à raison de ses succès provinciaux et de la confiance

ce que lui manifestaient les cercles financiers.

(de la "Gazette")

La démission de Sir Lomer Gouin comme ministre de la Justice causera une surprise générale. Sa santé n'est pas très bonne depuis quelque temps, mais il est possible aussi qu'il ne se trouve guère à l'aise dans son entourage à la Capitale. Il existe dans le parti libéral à Ottawa deux écoles, une conservatrice et l'autre radicale, qui désire faire alliance avec les progressistes. Dans l'opinion des membres de cette dernière école, Sir Lomer a été un obstacle à la réalisation de leur projet. On l'a représenté comme le modérateur des extrémistes, au sujet de la loi des banques et l'on a répété que dans son parti même on refusait de le suivre. En tout cas, dans la situation où se trouve le gouvernement, toute division paraît dangereuse. La place de Sir Lomer sera difficile à remplir. Il a la confiance du monde commercial, des anglais comme des français; son influence est égale à celle que possédait Sir Wilfrid Laurier. Sa retraite peut coûter cher au cabinet King. Elle peut entraîner une réorganisation du gouvernement. Il se peut même qu'elle hâte la dissolution du parlement, que les derniers événements rendent inévitable.

(du "Herald")

Sans doute la démission de Sir Lomer Gouin comme membre du gouvernement fédéral donnera-t-elle lieu à des rumeurs de toutes sortes, mais il faut prendre pour acquis que la raison est, telle que déclarée, savoir: que la santé de Sir Lomer Gouin lui ordonne de prendre un repos. Il va sans dire que sa démission est une lourde perte pour le cabinet King. Il était l'un des piliers de l'administration, possédant une grande expérience dans les affaires politiques et dégageant une personnalité impressionnante. De plus, il avait acquis une confiance illimitée de toute la population. Sa vacance sera difficile à combler. Il se retire avec honneur et il peut emporter avec lui l'assurance que le public apprécie les immenses services qu'il a rendus en consacrant son expérience et son habileté avec autant de générosité à la tâche de reconstruction à laquelle faisait face le gouvernement durant la période actuelle. Il faudra nécessairement faire un remaniement du cabinet et il serait très heureux si, dans cette entreprise, l'on pouvait induire l'hon. Rodolphe Lemieux à accepter un portefeuille. C'est déplorable qu'un homme de sa capacité soit, dans une large mesure, annihilé pour le parti par suite des restrictions nécessairement inhérentes à la position d'Orateur. M. Lemieux a les qualités d'un homme d'Etat dans les questions administratives, et il est, de plus, l'un des plus éloquents et convaincants orateurs que possède le Canada.

(du "Star")

La démission du cabinet, de Sir Lomer Gouin, sera généralement regrettée, non seulement par suite de sa mauvaise santé qui le force à se retirer, mais parce que son influence était avantageuse pour le bien du pays.

Dans le gouvernement de Québec, Sir Lomer Gouin était le maître reconnu; sa parole faisait loi. Dans le cabinet fédéral, la trace de son influence était moins apparente, bien que les légions de Québec formaient le pilier principal de force du gouvernement.

Homme de peu de paroles, mais pouvant disposer d'une élocution véritable dans certaines circonstances importantes, son nom ne figurait pas beaucoup dans le débat, probablement parce qu'il dédaignait de remplir le Hansard de pages additionnelles et ses lecteurs de réputation. Comme chef de parti, lui-même n'était pas un organisateur, mais il avait la faculté du discernement et savait où placer sa confiance. Il était soigneux de sa réputation et, c'est étrange de le dire, durant toute sa longue carrière politique, il a évité la colonie qui cherche toujours à discréditer nos hommes éminents.

LES DEBRIS DU "DIXMUDE"

Ils auraient été aperçus à trois milles de la côte de la Sicile

LA LUTTE A L'EMIGRATION PAR LE GOUVERNEMENT PROVINCIAL

Dans un article au "Monetary Times", l'honorable L.-A. Taschereau, premier ministre, expose les nombreux moyens employés par son gouvernement pour enrayer le départ des nôtres. — Le développement de l'industrie et la prospérité de la province.

Dans une intéressante étude qui vient de paraître dans "The Monetary Times", l'honorable L. A. Taschereau, premier ministre de la province de Québec, passant en revue la situation dans la province de Québec, parle de l'émigration, des moyens nombreux pris par le gouvernement pour garder nos Canadiens-Français dans la province et rapatrier ceux qui sont aux Etats-Unis. Voici ce que dit l'honorable M. Taschereau dont nous reproduisons l'article en entier :

"Chaque année, surviennent de nouvelles difficultés auxquelles doivent faire face ceux qui administrent les affaires publiques. Dans tous les pays, les problèmes à résoudre ont été plus nombreux et plus difficiles depuis la guerre.

"Grâce à la fermeté sobre et au dévouement cordial de la population de Québec dans ses travaux, la province a été chanceuse, si l'on considère les soulèvements sociaux et économiques d'ailleurs. La classe ouvrière n'a pas été infectée par le microbe bolcheviste et les cultivateurs se sont pliés aux conditions moins favorables que celles qui prévalaient durant la guerre.

"Néanmoins, 1923 a indéniablement présenté plus d'une grave difficulté. Le gouvernement s'est résolu à employer de force à faire face.

"Un pays voisin où coulent le lait et le miel offre un attrait quasi irrésistible. Les jeunes gens, naturellement attirés, surtout quand ils ont déjà des parents dans ce pays.

"C'est en quelque sorte le cas des Canadiens-Français qui dirigent leurs regards vers les Etats-Unis.

"La prospérité commerciale et industrielle des Etats-Unis, prodigieuse même si elle n'est que temporaire, devait d'autant plus attirer nos gens vers les centres de la Nouvelle-Angleterre qu'il y a un million de gens de leur nationalité qui ont abandonné leur pays natal. C'est ainsi que les derniers partants des hauts salaires payés dans les manufactures, dans la construction et dans le commerce et leur rapport se propage et fait son œuvre.

"Sans être en quelque sorte dans les mêmes proportions que les migrations de 1872 et de 1878, le départ des familles pour les centres franco-américains a été suffisamment remarquable pour mériter d'être mentionné. Mais le gouvernement est beaucoup trop intéressé à conserver son splendide capital humain pour négliger d'agir promptement et de mettre en échec un tel mouvement.

"Une situation financière solide est le plus sûr remède à tous les désordres sociaux et économiques dans un pays. Maintenir cette situation dans Québec sur un pied supérieur à celui de toutes les autres provinces, a été le but du gouvernement et la chose a été réalisée par la simple pratique de réduire les dépenses de

toutes les façons possibles, tout en travaillant à augmenter les revenus. Quand nous parlons de réduire les dépenses, nous n'entendons pas par cela diminuer l'aide qui est accordée aux municipalités et aux entreprises qui contribuent au bien-être commun. Bien au contraire, le gouvernement a grandement augmenté les dépenses sous ce rapport, par exemple, en entreprenant de supporter le coût d'entretien de toutes les grandes routes de la province et en établissant des dispensaires et des sanatoriums pour combattre la mortalité infantile et la tuberculose. Ce n'est qu'en ce qui concerne le coût de l'administration interne que le gouvernement a pratiqué une économie rigide. Le revenu rapporté par notre loi des liques a, naturellement, contribué à maintenir nos finances dans une condition florissante. Cela a été réalisé en même temps que ça développait la cause de la tempérance. Car, dans Québec, la consommation du vin prend rapidement la place des liqueurs alcooliques et le commerce des liqueurs frelatées qui, sous le régime de la prohibition, prenait de l'ampleur, a cédé le pas à un commerce ouvert et honnête dont les restrictions tendent à la suppression des abus.

"L'histoire des nations démontre que la vie rurale n'a jamais réussi à retenir ses fils en permanence et qu'un exode graduel des jeunes générations vers la ville a toujours existé. Il est dans la nature des choses que ces faits historiques se répètent dans la province de Québec. Pour ne pas perdre les jeunes de la génération actuelle qui ne se soucient pas de continuer les travaux agricoles de leurs pères, le gouvernement de la province de Québec s'est appliqué à établir des centres industriels près des districts ruraux pour retenir ceux qui seraient tentés d'abandonner leur pays natal. C'est ainsi que le gouvernement construit le barrage de Kénogami qui permettra aux manufactures environnantes de doubler leur production et par conséquent d'employer deux fois plus d'ouvriers. Une immense concession a été faite à Manicouagan en vue de garder sur la rive nord ceux de nos jeunes gens qui, autrement, pourraient partir, tandis que des travaux à la Grande Décharge produiront sous peu 320,000 c.w. qui favorisera la création de plusieurs entreprises industrielles qui procureront de l'emploi à nos gens. Une autre concession a été faite récemment en vue de créer un autre centre industriel près de Québec, où plus de \$14,000,000 seront immédiatement investis.

"En même temps, le gouvernement a entrepris le rapatriement de tous ceux que la vague temporaire de prospérité aux Etats-Unis a attiré en permanence et qui désirent revenir à leur foyer natal.

LE "PRESIDENT WILSON" ARRIVE COUVERT DE GLACE

Le paquebot italien essaye une effroyable tempête durant sa traversée

VENT DE 110 MILLES A L'HEURE

Plusieurs autres navires subissent les effets de la tempête

(Dépêche de la Presse Associée)
New-York, 7. — Les agités et les ponts du paquebot "Président Wilson" étaient tellement recouverts de glace lorsqu'il arriva aujourd'hui de Naples et d'Alger que les douaniers durent attendre deux heures pendant que l'équipage muni de haches et de pioches se livrait à un travail acharné pour débarrasser le paquebot de la glace jusqu'aux soutes aux bagages. Le paquebot rencontra une bourrasque à cinquante milles de Fire Island. En huit heures, le thermomètre baissa de 56 degrés. Le vent accompagné de neige et de grésil atteignait une vitesse de 110 milles à l'heure. Des vagues énormes enveloppaient le navire et les passagers retirés dans leurs cabines grelottantes de froid.

Pendant les douze premiers jours de la traversée, le temps fut beau et le thermomètre autour de 72 degrés. Les passagers vêtus de flanelle blanche jouaient sur les ponts. A cinquante milles de Fire Island, le paquebot s'enfonça dans une bourrasque qui soufflait samedi sur la côte de l'Atlantique.

Une lame emporta par-dessus bord un rouleau de haussière. Craignant que le câble ne prit dans l'élice et empêchât le navire d'avancer, une demi-douzaine de matelots se passèrent autour du câble des ceintures de sauvetage et s'attachèrent à des cordes et travaillèrent pendant une heure sur les ponts recouverts de glace et battus par la vague jusqu'à ce qu'ils eurent repêché le câble.

NAVIRE ECHOUE
Jacksonville, Floride, 7. — Le navire-citerne "Georgia" est échoué entre deux récifs près de l'île Saint-Augustin, mais il n'est pas en danger.

LE "LOUISIANA" RETROUVE
Washington, 7. — Le vieux navire de guerre "Louisiana" qui se perdit au cours de la tempête de samedi soir sur l'Atlantique, a été retrouvé à 10 heures 30, ce matin, par le garde-côtes "Mascoutin".

A LA DERIVE
Boston, Mass., 7. — Le vapeur "Hickman", du "Shipping Board", en route pour Boston avec une cargaison de bois, est à la dérive au milieu de l'Atlantique. Son gouvernail ne fonctionne plus. Le navire est à 1,700 milles de Boston. Le "St. Antony" également du "Shipping Board" se tient à ses côtés.

PRIS DANS LA GLACE
Benton-Harbor, Mich., 7. — Le vapeur "Missouri" pris dans la glace à l'embouchure de la rivière Saint-Joseph pendant plus de 24 heures, a pu se dégager à midi, et se rendre à Holland.

(Cable de la Presse Associée)
Londres, 7. — Le navire italien "Macoris", jaugeant 2,052 tonneaux, a coulé à 50 milles de l'île de Crète.

L'HON. N. PERODEAU LIEUT.-GOUVERNEUR DE LA PROVINCE

La désignation officielle sera publiée après une réunion du cabinet

AUJOURD'HUI

(Dépêche spéciale)
Ottawa, 7. — Le successeur de feu l'hon. L. P. Brodeur au poste de lieutenant-gouverneur de la province de Québec, sera désigné à une réunion du cabinet convoquée pour demain après-midi. Il est entendu que l'hon. Narcisse Péroudeau est le futur titulaire de ce poste. Le premier ministre refuse de publier le nom de l'élu avant que le choix ait été formellement fait et approuvé par le gouvernement fédéral.

L'hon. Ernest Lapointe, ministre de la Marine et l'hon. H. S. Bédard, ministre de l'Hygiène, ont eu un entretien avec le premier ministre à ce sujet ce matin.

L'hon. M. Péroudeau est né à St-Ours, comté de Richelieu, le 26 mars 1851. M. Narcisse Péroudeau a fait ses études classiques au séminaire de St-Hyacinthe, et son droit à l'Université McGill. Reçu notaire en mai 1876, il était nommé secrétaire de la Chambre des notaires de Québec en 1880, et il occupa ce poste jusqu'en 1912.

Président de la même Chambre de 1912 à 1915, il en est depuis membre à vie.

D'autre part, M. Péroudeau est professeur, depuis 1897, à la faculté de droit de l'Université de Montréal.

M. Péroudeau avait épousé feu Mary-L. Buckley, fille de feu le Dr Chas. Buckley, de St-Hyacinthe. Il est directeur de la "Montreal Light, Heat and Power Consolidated"; de la compagnie d'assurance "Mont-Royal"; premier vice-président de la "Sauvegarde"; vice-président du bureau des commissaires-censeurs de la banque Provinciale du Canada; etc.

Il a été nommé conseiller législatif le 23 décembre 1897 pour la division de Sorel. Assement comme ministre sans portefeuille le 14 mars 1910, il est depuis le leader du gouvernement au conseil législatif.

M. Narcisse Péroudeau est libéral en politique.

Loi confirmée

(Dépêche de la Presse Associée)
Washington, 7. — La Cour Suprême a confirmé aujourd'hui la loi du transport obligeant les chemins de fer à diviser l'excédent de leurs revenus avec le gouvernement.

La poursuite avait été prise par le chemin de fer Dayton Goose Creek, du Texas, mais lorsque la cause arriva en Cour Suprême dix-neuf des plus importantes compagnies faisaient cause commune avec le Dayton Goose Creek.

QUATRE BANDITS ARMES VOLENT \$2,100 CHEZ UN BIJOUTIER

Ils tiennent en respect trois personnes présentes dans le magasin, puis ils vident le coffre-fort, prennent les bijoux à l'étalage, et se sauvent en automobile. — Tout un émoi causé par cet audacieux vol à dix heures samedi soir, rue Amherst.

Au moment où il y avait nombre de personnes sur la rue, quatre bandits ont réussi à commettre le premier vol à main armée que l'an 1924 enregistre, lorsqu'il ont pénétré dans le magasin de M. Armand Doré, bijoutier, 195 rue Amherst, à dix heures samedi soir et y ont volé pour une somme d'environ deux mille dollars en argent et en bijoux.

Un des bandits a failli être tué par la femme du bijoutier qui fit feu sur lui mais qui malheureusement le manqua, quoique de bien peu, à cause de l'état d'énerverment dans lequel elle était.

En se sauvant, rue Amherst, les bandits qui étaient alors au nombre de cinq, ont failli renverser un voisin de M. Doré, qui se trouvait alors à réparer son auto, près de la rue Craig.

Voici comment les choses se sont passées: Il était dix heures exactement lorsque Madame Doré, qui était seule à ce moment dans le magasin de son mari, vit entrer un individu qui lui dit: "Ne bougez pas". Comme l'homme était armé d'un revolver, Madame Doré comprit immédiatement qu'il s'agissait d'un vol à main armée et elle recula pour saisir son revolver qui se trouvait à la partie arrière du magasin.

Pendant ce temps, un second individu entra à son tour et se rendit près du coffre-fort, qui n'était pas fermé.

Un troisième bandit entra ensuite et se dirigea vers le logement de M. Doré qui se trouve à l'arrière du magasin et là, il ordonna au propriétaire qui s'y trouvait, en compagnie d'une cliente, Mlle Labonté, de lever les mains et ne pas dire un mot.

Pendant ce temps, un quatrième bandit pénétra à son tour dans le magasin et fit main basse sur les bijoux qui se trouvaient à l'étalage.

Tout ceci fut fait en quelques secondes. Les deux hommes qui prenaient l'argent dans le coffre-fort et les bijoux à l'étalage agissaient ensemble avec beaucoup de rapidité en respect les personnes dans le magasin et le logement. Un cinquième bandit se trouvait en ce moment dans l'automobile en face du magasin, attendant ses complices.

Dès que ceux-ci eurent vidé tout ce qu'ils purent, ils traitèrent bien ensemble, mais Madame Doré, qui avait réussi à prendre son revolver fit feu sur l'un d'eux. Malheureusement, la balle atteignit le cadre de la porte.

Comme bien on pense, les voleurs n'attendirent pas un autre coup et traversèrent la rue en courant. A peine étaient-ils sur le marche-pied de l'auto que celui-ci partait à toute

vitesse vers le sud de la rue Amherst. Arrivé à la rue Craig, l'auto faillit passer sur un automobiliste qui était à réparer son auto. Etrange coïncidence, l'automobiliste en question était un des voisins de la victime du vol, M. L. Crevier, 193 Amherst, qui ne savait naturellement pas qu'il avait affaire à des voleurs.

De son côté, en entendant le coup de feu, M. Doré était parvenu à monter un escalier à l'arrière de son logement, dans le but de rejoindre les bandits à la porte de devant, en passant par le logement d'une voisine, Madame W. Walker.

Dès que les bandits quittèrent le magasin, Madame Doré s'élança à leur poursuite mais ne put pas arriver à temps les passants de ce qui venait de se passer.

La police fut alors avertie du vol. Les bijoux qui furent enlevés sont évalués à environ \$1,500, en plus d'une somme de \$600 en argent prise dans le coffre-fort.

M. Doré déclare qu'il n'a pas d'assurance.

IL MEURT EN PAYANT SES TAXES

M. Edward-John Baker, 72 ans, 1285 rue Verdun, est mort subitement à l'hôtel de ville de Verdun, samedi avant-midi à 11.45 heures.

M. Baker s'était rendu à l'hôtel de ville pour payer ses taxes, et attendait son tour près du guichet, lorsqu'il tomba foudroyé par une syncope.

Le docteur Powers de l'hôtel de ville le ramassa mais ne put que constater la mort.

Après entente avec le coroner de Verdun, le corps fut transporté à la résidence du défunt.

ON LE TROUVE SANS CONNAISSANCE SUR LA RUE

Hier après-midi, un peu après trois heures, un homme du nom de Beauregard, dont on ne connaît pas encore l'adresse, a été trouvé inconscient sur la rue University, près de la rue Sainte-Catherine.

Il fut transporté à l'hôpital Général où son cas est considéré comme grave.

Il semble souffrir d'un empoisonnement dont on ne connaît pas la cause, actuellement.

ELLE MEURT DE SES BLESSURES

Mme Henri Goyer, qui a été mortellement brûlée vendredi après-midi, alors qu'elle jeta de l'huile de charbon dans sa fournaise, est morte de ses brûlures, samedi matin, à l'hôpital Notre-Dame où elle avait été transportée avec ses fils, qui souffraient lui aussi de sévères brûlures.

Ce dernier se remet très vite de ses blessures et pourra quitter l'hôpital sous peu.

LE MINISTRE DU COMMERCE FEDERAL ET SES ACTIVITES

Le sous-ministre de ce ministère, dans une conférence au Young Men's Club, donne un aperçu de la manière qu'il fonctionne et des différentes sections qui le composent. — Des représentants dans plusieurs pays étrangers.

M. F.-C.T. O'Hara, sous-ministre du ministère du commerce à Ottawa, dans une conférence qu'il a donnée hier soir, devant les membres du "Young Men's Canadian Club" à l'hôtel Windsor, a parlé des différentes activités de son ministère au pays et à l'étranger. Il a d'abord fait une revue des sections qui le composent et il a donné quelques explications rapides sur les opérations de chacune d'elles. Il a insisté sur ce fait que le ministère du commerce choisit des étudiants de préférence à des hommes d'affaires pour se faire représenter dans les pays étrangers. En terminant il a dit que le succès en affaires dépendait surtout de l'honnêteté et de la réflexion et que sans ces deux grandes qualités il ne pouvait y avoir de commerce possible dans aucun pays.

On remarquait à la table d'honneur avec le conférencier, MM. Robley MacKay, président, C.-P. Archibald, Paul McFarlane, Hugh Crosby, H. Hepburn, Molson et Ballantyne.

"Il est de l'habitude des conférenciers de remercier pour l'invitation qu'on leur a faite", a dit M. O'Hara, au commencement de sa conférence. "C'est avec plaisir que j'acquiesce d'un devoir que l'habitude a consacré."

M. O'Hara dit qu'il appartient à l'armée silencieuse qui laisse aux ministres le soin de rendre publics les travaux qui sont faits. Il lui fait plaisir toutefois de s'adresser aujourd'hui à des hommes d'affaires ou à de futurs hommes d'affaires.

Le ministère du commerce a été créé à Ottawa en 1887 et depuis il n'a jamais cessé d'être en opération. Malgré les changements de partis il a toujours fonctionné pour le plus grand bien du pays. Plusieurs autres départements lui ont été ajoutés au cours des années et c'est ainsi que maintenant il est un des plus considérables qu'on ait à Ottawa.

Il est divisé en plusieurs sections. La section des ports et du grain est une des plus importantes. Elle comprend actuellement 854 employés. Elle s'occupe des ports et des éleveurs de grain et dans une année plus de 213 millions de boisseaux de blé sont passés par ces éleveurs.

Il y a une section pour les compteurs à gaz et à électricité. C'est là que se trouvent les étalons de ces mesures de façon à ce que le public soit renseigné sans fraude possible sur ce qu'il a à payer. Le bureau des poids et mesures est aussi très important car c'est là que l'on vérifie les balances de toutes les sortes et toutes les dimensions. C'est encore là une protection dont le public a besoin.

Le bureau du recensement occupe plus de 400 employés qui sont chargés de faire la statistique de toutes nos valeurs économiques. C'est ainsi qu'on peut obtenir les renseignements qu'on a besoin sur la population ou sur le

développement d'une région ou n'a qu'à s'adresser à ce bureau qui fournit les statistiques les plus exactes. On a inauguré il y a quelque temps un bureau de vues cinématographiques. Il y a là des experts qui s'occupent de photographier, de développer, d'imprimer et de distribuer les pellicules. Ces reproductions cinématographiques sont mieux connues en Angleterre qu'aux Etats-Unis que dans notre pays.

Au commencement on faisait ce travail gratuitement et on prêtait ces pellicules sans rien charger mais personnel n'en voulait. Alors on a décidé de les louer et depuis nous avons une clientèle considérable. Ce bureau a pour but de faire connaître notre pays à l'étranger et c'est pour y arriver que nous avons fait paraître une pellicule qui représentait les différents travaux que nécessite la production du grain. Ce sont d'abord le labourage et l'ensemencement, puis la moisson et le battage, puis le chargement dans les wagons et dans les navires, le charbonnement de ce grain, son passage par les éleveurs et son transport dans les pays étrangers. C'est ainsi que nous sommes connus en Chine, au Japon, aux Indes, en France, en Angleterre et aux Etats-Unis.

Nous avons des photographes qui prennent les plus jolis endroits de notre pays, qui les font paraître dans des magazines qui sont ensuite distribués.

Il y a aussi un bureau qui s'occupe des navires et du commerce que notre pays fait avec les pays étrangers. Dans les villes les plus importantes des pays étrangers nous sommes en relations commerciales, ce département envoie des représentants et c'est ainsi qu'à Paris, à Londres, à Glasgow, à Manchester, à Milan et dans quantité d'autres villes, le Canada est représenté.

La commission du service civil choisit surtout des étudiants pour ces positions et il ne vient à l'esprit une objection que plusieurs m'ont faite. Pourquoi ne pas choisir des hommes d'affaires pour ces positions? Les vrais hommes d'affaires ne voudraient pas d'abord occuper de telles positions ou s'ils les acceptaient ce ne serait que pour voyager aux dépens de leur pays. De plus nous sommes très satisfaits du travail que nous fournissons les gradés d'université. Après les avoir mis au courant des affaires en les employant à la correspondance pendant un certain temps, nous les envoyons dans les pays étrangers pour représenter notre pays.

M. O'Hara termine en disant que les deux côtés du succès sont l'honnêteté et la bonne foi. Sans l'honnêteté le commerce est inconcevable, car il n'y a que 5 p.c. du commerce qui se fait au comptant et si l'honnêteté n'est pas à la base des transactions, qu'adviendra-t-il? Si le commerce est prospère c'est que dans le monde on trouve plus d'honnêtes gens que de gens malhonnêtes.

1589 CAUSES ENTENDUES EN COUR DU CORONER DURANT L'ANNEE 1923

Sur ce nombre, 1,456 enquêtes ont été tenues sans jury et 133 seulement avec jury. — Au cours de l'année écoulée, on a entendu 138 causes de plus qu'en 1922. — Il y a eu 9 causes de meurtre et 35 de suicide. — L'automobile a fait encore de très nombreuses victimes.

Avec le mois de décembre, se termine à la cour du coroner l'année judiciaire. Tout dernier qu'il est, le mois de décembre, au point de vue du nombre de causes entendues et surtout, relativement au travail déployé par les officiers de la cour n'est pas le moindre mois, car c'est durant ce mois que se fait, par le greffier en charge, la compilation des statistiques de toute l'année. Par les chiffres détaillés que l'on donnera au cours de ce rapport, on n'aura qu'une faible idée du travail.

Pour le mois de décembre, 124 causes sont enregistrées dans le pluriel de la cour, dont 9 ont été entendues devant un jury. Au cours de ce mois, 50 hommes sont morts, contre 32 garçons, 26 femmes et 16 filles. Des 115 causes disposées sans jury, on remarque que 6 personnes sont mortes à la suite de chute, 4 ont été victimes de l'automobile, 4 autres sont mortes brûlées, 2 ont succombé à des blessures reçues au cours de leur travail, et enfin, 2 personnes se sont suicidées. Ces deux dernières victimes sont les habitants de Ste-Rose-de-Laval, Marcel Laboville et Paul Nadon, qui enfilant sous la glace le lendemain du jour de Noël après-midi, et dont les cadavres ne furent repêchés que la journée suivante dans l'avant-midi.

Parmi les causes avec jury la première cause qui fit sensation durant le mois de décembre, fut celle de Robert Muse, un homme de couleur de St-Louis, Michigan, qui est mort à l'hôpital. Dans cette cause, un verdict d'homicide involontaire fut rendu par le jury, verdict incriminant un nommé Charles Wallette, ce dernier avait fourni du stupéfiant à la victime.

Puis vient la cause d'Albert Messier, de Lachine, No 35A, 7e avenue, qui fut frappé par un automobile dont le chauffeur incriminé dans le verdict, est demeuré jusqu'ici inconnu. La police est à sa recherche, elle trouvera son nom tôt ou tard, l'affaire Bergeron en est une garantie.

Un autre verdict d'homicide par inconnu a encore été rendu par le jury dans la cause de Charles Lord, de la rue Soulanges, No 14A, qui fut frappé et écrasé à mort par un automobile vers les six heures du soir, le 3 décembre.

Un verdict d'infanticide a été rendu dans la cause de cet enfant nouveau-né du sexe masculin trouvé sur la rue Comte le 18 par des bambins qui s'amusaient dans la rue.

Puis il fallut que, selon la coutume, l'époque des fêtes apportée à la cour une de ces tragédies de famille qui jette la consternation au milieu des parents et des amis des victimes. En effet, le dernier jour de l'année et c'est la dernière cause enregistrée, un jury était assemblé par le coroner pour disposer du cas de Suzanne Collin, de la rue Dorion, No 190, qui est morte de la façon que l'on sait. L'époux de la défunte, un célibataire de la guerre, est incriminé dans cette affaire, il devra répondre de la mort de sa femme devant les tribunaux criminels.

Les suicides sont au nombre de 5. Les victimes se sont ou tranché la gorge, ou flambé la cervelle, une autre s'est tuée en se jetant en bas d'une fenêtre le 29 du mois dernier. Au cours de décembre, le journal publiait un rapport sur la cour du coroner pour les onze premiers mois de l'année, voici aujourd'hui un rapport détaillé et complet de toutes les causes entendues à la cour de même que de la nationalité des personnes défunt.

Dans ce rapport, on constate que près de 1,600 causes ont été disposées soit par le Coronar ou son assistant plus exactement 1,589 causes. Si l'on compare ce nombre de causes à celui de 1922, on constate un surplus pour cette année de 138 causes, ce qui représente par proportion, un mois de travail de plus pour 1923 de la part des officiers de la Cour.

Pour 1923, les causes sans jury ont été de 1,456, contre 1,287 l'année précédente. En 1922, le jury du Coronar a disposé de 164 causes, contre 133 l'an dernier.

En 1922, 59 personnes s'étaient noyées, contre 54 l'an passé; 21 avaient été victimes de l'asphyxie soit par la fumée, le gaz, le feu, contre 30 en 1923. Au cours de l'an passé, l'automobile a fait 73 victimes, contre 78 en 1922. On note une bien faible amélioration qui sans doute sera plus sensible l'année prochaine.

(A suivre à la page 6)

LES CITOYENS DOIVENT AIDER A LA PREVENTION DES ACCIDENTS

M. J.-A. Duchastel déclare hier après-midi, en commentant les statistiques de l'année concernant les accidents d'automobiles, qu'il ne faut pas toujours blâmer les conducteurs d'automobiles. — Il fait un appel aux citoyens, leur demandant d'instruire les enfants et de leur enseigner la prudence.

Les statistiques que nous publions plus bas, concernant les accidents qui sont produits à Montréal et les environs, dus à l'automobile, durant les trois dernières années auront certainement pour objet de donner lieu à bien des commentaires, surtout dans les cercles où l'on s'intéresse tout particulièrement de la situation du trafic d'automobile, et tout spécialement les tramways, les voyageurs utilisant les tramways, et les organisations chargées de protéger la vie des citoyens. C'est d'ailleurs du devoir de tous les citoyens de contribuer pour leur part à diminuer non seulement les accidents de l'automobile, mais aussi tous les autres accidents qui se produisent journellement, causés par les trains ou les tramways.

"Les parents devraient plus fréquemment commenter ces statistiques, à la maison, dans un but d'éducation et de prévention des accidents, et mon vœu le plus sincère est que durant l'année 1924, le nombre des accidents de tous genres soit considérablement diminué." C'est ce que nous déclarer hier après-midi, au cours d'une entrevue, M. J.-A. Duchastel, président du Royal Automobile Club de Montréal.

"Ces statistiques, continue M. Duchastel, ne couvrent que les accidents qui ont causé des morts, mais il faut réaliser qu'un grand nombre d'autres accidents ont eu lieu, au cours desquels les victimes n'ont été que blessées. Ces chiffres ne couvrent pas seulement le territoire de la cité de Montréal, mais concernent tous les cas survenus durant l'année au coroner de ce district, M. Prince.

"Nous avons hésité quelque peu avant de publier de telles statistiques, car elles tendent à soulever l'indignation de la grande majorité de ceux qui en prendront connaissance et tous spécialement de ceux qui ont eu à souffrir des nombreux accidents d'automobile. Mais nous croyons que tous doivent être au courant de la situation afin que tous, comme la chose est absolument nécessaire, coopèrent pour la prévention des accidents et que tous les parents et les instituteurs et institutrices enseignent bien aux enfants qu'il leur faut être prudents en toute occasion.

"Il est bon de noter, en comparant les statistiques de 1923 avec celles de 1922, que le nombre des accidents d'automobiles chez les adultes, est à peu près le même, mais qu'il est le nombre de ces accidents chez les enfants, est beaucoup plus considérable. Ceux qui consulteront ces statistiques ne devront pas jeter le blâme sur un côté seulement et devront plutôt tenir compte des faits et des conditions dans lesquelles ces accidents se sont produits. Nous avons d'excellents règlements et des hommes sincères et énergiques sont chargés de les faire respecter. Mais nous avons deux classes d'automobilistes et deux classes de piétons: les prudents et les négligents.

"Je crois qu'avec une plus grande éducation et un plus grand appui financier pour ceux qui sont chargés de faire observer la loi, tant par les autorités provinciales que municipales, le nombre des accidents ne pourra que diminuer sensiblement. Il est formé dans cette province, au cours de l'an dernier, une organisation connue sous le nom de Ligue de Sécurité Publique. A cette organisation, le Club a accordé son en-

tier appui. Grâce à la campagne d'éducation que cette Ligue a commencée au sein de notre population, nous croyons sincèrement que le nombre des accidents diminuera considérablement.

"Mais il y a une chose sur laquelle je désire insister: le Royal Automobile Club se propose de faire tout en son possible pour obtenir la passation de lois drastiques, si nécessaires, imposant des pénalités plus sévères contre ceux qui conduisent des véhicules-moteurs, causant des dommages à la propriété, tuent ou blessent leurs semblables et qui, après ces accidents, s'enfuient sans laisser leur nom ou leur adresse ou négligent de se rapporter aux autorités. Ceci est exigé par la loi. Quiconque peut causer involontairement un accident, mais lâche est celui qui n'a pas le courage d'en subir les conséquences ou de se disculper. A une réunion de la Ligue provinciale des Automobilistes qui sera tenue à Québec, la semaine prochaine, nous devrions passer une résolution demandant au gouvernement d'amender la loi dans ce sens.

"C'est pourquoi je fais donc un appel chaleureux à tous les citoyens de Montréal et des districts environnants, pour que tous contribuent pour leur part à la prévention des accidents, et que tous convainquent tous les citoyens et les diverses organisations qui s'intéressent à ces choses, d'accorder leur appui sincère à la Ligue de Sécurité Publique, dans la campagne d'éducation commencée par celle-ci."

STATISTIQUES
Du 1er janvier au 7 décembre 1923

	Enf.	Adult.
Janvier	1	1
Février	1	1
Mars	1	1
Avril	6	6
Mai	7	3
Juin	5	3
Juillet	6	4
Août	2	2
Septembre	11	2
Octobre	2	7
Novembre	3	9
Décembre	1	2

	Total
1921	37 40
1922	1922 1923
Total pour adultes	21 39 40
Total pour enfants	